



BULLETIN
de la
SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE
du LIMOUSIN



TOME XII
Février 2005

TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DU PRÉSIDENT Claude FRUGIER	3
UNE VARIÉTÉ, EN BRONZE FRAPPE, AU TYPE ET AU MODULE DU STATÈRE LEMOVIC « A LA GRUE » Joël TIXIER	3
DEMI-ÉCU AU BUSTE JUVENILE DE LIMOGES Jacques VIGOUROUX	5
LES JOURNÉES DU LIMOUSIN (complément) Dr François LHERMITE	6
LES DIFFÉRENTS DE MAÎTRES PARTICULIERS DE L'ATELIER DE LIMOGES SOUS LE RÉGNE DE CHARLES VII Joël TIXIER	7
GAY-LUSSAC ET LA MONNAIE Claude FRUGIER	14
LES PIÈCES ET LES BILLETS DE BANQUE SOUS L'ÉTAT FRANÇAIS Jean-Claude NOUGET	17
UNE SILIQUE DE CONSTANTIN III AU CENTRE RÉGIONAL DE DOCUMENTATION SUR L'ARCHÉOLOGIE DU PAYSAGE (CRDAP) D'UZERCHE Marc PARVERIE	20
ILLUSTRATIONS	25
LA VIE DE LA SOCIÉTÉ Claude FRUGIER	27
LISTE DE MONNAIES RARES FRAPPEES A LIMOGES VUES EN 2004 Société Numismatique du Limousin	28
TABLE DES MATIÈRES DES TOMES I A XII	29
BULLETIN D'ADHESION	31

Reproduction interdite sauf autorisation de la
SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE du LIMOUSIN
Cercle de l'Union & Turgot
1, Boulevard de Fleurus
87000 LIMOGES
☎ 05-55-34-12-54

Les sources sont indiquées dans l'ordre alphabétique
Le contenu des articles n'engage que la responsabilité des auteurs
Sauf indication contraire, les illustrations sont à l'échelle

Directeur de la Publication : Claude FRUGIER
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2005
Conception Réalisation : Jacques VIGOUROUX
ISSN : 1265-3691

LE MOT DU PRÉSIDENT

Claude FRUGIER

Ce tome XII est constitué comme les années précédentes des diverses communications présentées en cours d'année par les membres de l'association lors de nos réunions mensuelles. Outre les échanges qu'ils permettent, ces exposés sont devenus aussi une source d'enrichissement.

Comme vous l'avez remarqué la numismatique régionale y prend une place importante, mais nous nous efforçons de varier les thèmes et les domaines.

L'objectif est de mettre en rapport les uns avec les autres et ainsi de permettre un échange entre collectionneurs.

Nous avons besoin de vous, collectionneurs et numismates, pour nous faire part de vos remarques et partager vos connaissances et votre documentation. N'hésitez pas à nous contacter ou à nous rejoindre, et ainsi faire progresser la numismatique.

**UNE VARIÉTÉ, EN BRONZE FRAPPE, AU TYPE ET AU MODULE DU STATÈRE
LEMOVICE « A LA GRUE »**

Joël TIXIER

Le monnayage gaulois anépigraphé actuellement attribué avec certitude aux Lémovices comporte seulement deux grands types¹

Le type du statère « à la grue » ou « au coq », selon les auteurs : au droit, une tête humaine masculine à droite, aux cheveux bouclés ou réunis en grosses mèches, un filet en forme d'accolade sortant de la bouche ; au revers, un cheval à droite, surmonté d'un oiseau interprété comme une grue, plus rarement comme un coq, un fleuron trilobé sous l'équidé. C'est le type « La Tour » 4066 et 4072², que l'on retrouve en or bas et en bronze frappé, au module du statère (poids d'environ 6 grammes).

Le type du quinaire « à la tête coupée »³ : au droit, une tête d'homme avec des traits très stylisés, un nez disproportionné et pointu, et une chevelure à trois grosses mèches ; au revers, un cheval est surmonté par une tête humaine de style tout à fait similaire à celui du droit, un ou trois annelets prenant place sous le cheval. Le personnage comme le cheval peuvent être tournés vers la droite ou vers la gauche. Ce type est celui des monnaies répertoriées « La Tour » 4561 et 4572⁴, connues en argent et beaucoup plus rarement en bronze frappé, au module du quinaire (poids d'environ deux grammes).

Ces deux grands types monétaires se retrouvent particulièrement représentés dans les trésors retrouvés en Limousin : pour le « statère à la grue », le trésor d'Ussac⁵ en Corrèze, plusieurs trouvailles isolées effectuées sur le site du Puy du Tour à Argentat en Corrèze⁶, le trésor de Jalesches⁷ en Creuse et le trésor de Vaulry⁸ en Haute-Vienne ; pour le quinaire « à la tête coupée », de nouveau Jalesches qui offre l'exemple peu courant d'un enfouissement de monnaies d'or et d'argent, mais aussi Bénévent l'Abbaye⁹ en Creuse, Compreignac¹⁰ en Haute-Vienne et enfin le site de Tintignac¹¹ en Corrèze.

La monnaie que nous présentons¹² constitue une variété, en bronze frappé, du type du « statère à la grue » La Tour 4072 ; fabriquée à partir d'un flan très épais mais d'un faible diamètre (variant de 15 à 16 millimètres), elle pèse 6,19 grammes. Elle présente une patine noire uniforme, et un léger éclatement du flan au niveau de la tête du cheval.

La particularité de cette monnaie, dont le droit est similaire à celui du type « La Tour » 4072, tient au signe qui figure sous le cheval et qui ne peut en aucun cas être un symbole floral trifolié comme c'est le cas habituel du type (la *comparaison des revers de notre monnaie en bronze (III. 1), et d'un statère en or à bas titre (III. 2) est à cet égard édifiante*). Deux autres détails de moindre importance la distinguent également : un point (au lieu d'un anneau pointé) est placé entre le cou de la grue et l'encolure du cheval ; un point est également présent devant la tête de l'équidé, au niveau de son œil.

La recherche au travers des ouvrages de référence et des catalogues ou inventaires de musées ne permet pas de retrouver cette variété qui n'est pas décrite dans le « La Tour » : aucune monnaie du type à la grue ne figure dans le catalogue « Monnaies XV »¹³ du Comptoir Général Financier qui est la vente de monnaies gauloises la plus importante réalisée au cours de ces dernières années ; les monnaies du Musée de Rouen¹⁴, de la collection A. Danicourt à Péronne¹⁵, du Musée de Bretagne de Rennes¹⁶, du Musée des Beaux-Arts de Lyon¹⁷ ne comportent que des monnaies à la grue dont le symbole sous le cheval est trifolié.

Même si une partie du motif est hors flan, et que de ce fait seule sa partie supérieure apparaît, on peut distinguer trois « rayons » épais dont l'interprétation est délicate. S'agit-il d'un symbole floral ou solaire ? Il est également possible, compte tenu que ces « rayons » sont légèrement inclinés vers la gauche, de penser à un astre tournoyant lévogyre. On sait que ce motif inspiré du triskèle est considéré par les Celtes comme un symbole « de rapidité, d'encouragement à la victoire, de mouvement perpétuel »¹⁸.

Toutefois, une certitude absolue sur le motif représenté ne saurait venir que de la découverte d'une monnaie où celui-ci apparaîtrait au complet.

1 - Il serait trop long de développer ici l'ensemble des arguments et références qui ont conduit à la réattribution, essentiellement aux Bituriges Cubi, d'un très grand nombre d'espèces qui étaient antérieurement données aux Lémovices, notamment de petites monnaies d'argent dont la tête humaine de droit est d'un style identique à celui utilisé par les Lémovices ; en effet, les lieux de trouvaille majoritairement attestés se situent dans la partie sud du territoire contrôlé par les Bituriges Cubi. Ce propos ne signifie pas que certains autres types monétaires ne puissent être rendus au peuple gaulois du Limousin, mais simplement qu'en l'état actuel de nos connaissances il s'agit d'une éventualité et non d'une certitude.

2 - La Tour II, Edition les Cheval-légers, Paris 2001.

3 - Ce type, appelé dans l'étude « type à la tête séparée », fait l'objet d'un article plus particulièrement consacré à la composition métallique des monnaies « Les monnaies d'argent du centre-ouest de la Gaule - premiers résultats d'analyse » par C. SARTHRE, M. F. GUERRA, J.-N. BARRANDON et J. HIERNARD ; publié dans la Revue Numismatique, Paris 1996, 151^e volume, pages 7 à 27. Les auteurs distinguent deux séries, la série A étant divisée en trois variétés, et la série B en deux, selon l'orientation des droits et revers, la présence d'un ou trois annelets sous le cheval du revers, et le fait que les annelets soient ou non pointés.

4 - Idem ci-avant.

5 - Corpus des trésors monétaires antiques de la France, tome 1, Poitou-Charentes et Limousin ; Paris, Société Française de Numismatique, 1982 ; page 105, trésor de Corrèze n° 9.

6 - Catalogue des monnaies massaliètes et monnaies celtiques du Musée des Beaux-Arts de Lyon par Claude BRENOT et Simone SCHEERS, Leuven, 1996 ; page 103.

7 - Cf. note 4, pages 89 et 90, trésor de Creuse n° 13 ; il est à noter que les monnaies Lémovices et Bituriges Cubi sont mêlées et constituent la quasi-totalité de la trouvaille.

8 - Cf. note 5, page 103 ; les auteurs signalent que ce type, en bronze frappé, est seul présent à Vaulry.

9 - Cf. note 4, page 86, trésor de Creuse n° 3.

- 10 - Cf. note 4, pages 73 et 74 ; à côté des très nombreuses monnaies des Lémovices, d'autres monnaies gauloises aux provenances extrêmement variées, mais aussi de très nombreux deniers de la république romaine aux types très divers.
- 11 - Non publié ; un quinaire « à la tête coupée », parmi de très nombreuses monnaies de la république romaine puis des premiers temps de l'empire. Egaleme nt, à l'occasion de la campagne de fouilles 2003, d'autres monnaies au même type nous ont été signalées.
- 12 - Tous nos remerciements vont à Émilie à qui nous devons la découverte de la vente aux enchères sur Internet et sans qui nous aurions continué à ignorer l'existence de cette monnaie.
- 13 - Monnaies XV, vente sur offres close le 30 septembre 2002, Comptoir Général Financier 36 rue Vivienne 75002 Paris. Près de 1500 monnaies gauloises ont ainsi été mises en vente ; pour les Lémoviques, quatre monnaies d'argent au type « à la tête coupée » figuraient au catalogue.
- 14 - Monnaies gauloises de Seine Maritime, par Simone SCHEERS ; Musée départemental des antiquités, Rouen, 1978 ; monnaies 246 et 247 (statères d'or signalés comme « rouge » ou « faible »), pages 65 et 66, planche XII.
- 15 - Les monnaies gauloises de la collection A. Danicourt à Péronne (France, Somme) par Simone SCHEERS ; Cercle d'études numismatiques, Travaux 7, Bruxelles, 1975 ; monnaie n° 150 (hémistatère d'or jaune), page 51, Planche IX.
- 16 - Les monnaies celtes du Musée de Bretagne par Katherine GRUEL et Eric MORIN ; Musée de Bretagne, Rennes, et Maison Florange, Paris, 1999 ; monnaies n° 1034, 1035, 1036 et 1037 (bronze frappé), pages 93 et 189. Il est à noter que le flan de ces quatre monnaies est sensiblement plus large (de 16 à 20 mm).
- 17 - Cf. note 5, page 103 ; monnaie n° 677 pour une monnaie de bronze dont il est signalé que son flan est très épais ; planche XXV.
- 18 - Monnaies gauloises et mythes celtiques, par Paul-Marie DUVAL ; Paris, 1987 ; page 29.

DEMI-ECU AU BUSTE JUVENILE DE LIMOGES

Jacques VIGOUROUX

Le type monétaire au buste juvénile de Louis XIV est apparu en 1658. A Limoges, il ne sera, à notre avis, frappé qu'à partir de 1660. F. Droulers mentionne dans son répertoire des douzièmes au millésime 1659 mais nous n'en avons pas personnellement rencontré¹. Dernièrement, nous avons acquis un demi-écu à ce type portant la lettre **I** qui, comme chacun le sait, est le différent de la Monnaie de Limoges. Cette valeur n'est connue qu'aux millésimes 1661 et 1662 pour cet atelier. Si l'on trouve couramment les douzièmes d'écu à ce type, il n'en va pas de même pour les demis.

Les procès-verbaux des ouvertures de boîtes, nous permettent d'avoir une approche sur la quantité de pièces frappées². Ainsi, pour l'année 1661, dans la boîte ouverte le 4 avril 1662, on trouve 32 demi-écus de 30 sols. Dans les deux livres de référence utilisés actuellement, Gadoury³ et Droulers, il nous est donné pour cette année un chiffre de frappe de 10 271 exemplaires. Dans la boîte de l'ouvrage fait au cours des six premiers mois de 1662, ouverte le 15 novembre en suivant, il y a un seul demi-écu. Le Gadoury donne 320 exemplaires et Droulers 856. Le registre des délivrances nous apporte, pour cette année des informations différentes⁴. Il indique qu'il n'y a eu qu'une seule délivrance en date du 27 mai, que 861 pièces furent frappées dont deux mises en boîte. Cette délivrance a été faite à Louis Alrie commis de Nicolas Ribière. Toutes les pièces retrouvées pour ces deux millésimes portent comme différents : à l'avant une tour, située au-dessus du buste du roi, et au revers, à 12 h, un heaume. Bien que n'ayant pas trouvé jusqu'à présent l'attribution de ces deux différents dans les textes, nous pouvons admettre raisonnablement que le heaume appartient à Pierre Guybert qui était graveur commis. De 1612 à 1617, 1645 à 1648, puis de 1680 à 1682, cette marque est utilisée par un membre de la famille Guybert. Un autre élément nous conforte dans notre opinion. On retrouve le heaume dans les

armes de la famille Guybert qui sont : parti : au 1^{er} d'azur à l'aigle d'or ; au 2^e, d'azur à 3 heaumes d'argent posés 2 et 1⁵. La tour de ce fait devrait être attribuée au maître Nicolas Ribière.

Le type à la mèche longue ayant perduré, jusqu'en 1660, il est possible que la frappe concomitante des deux types ait eu lieu durant un certain temps pour les demi-écus. En l'état de nos recherches, rien ne nous empêche de le croire d'autant plus que cela s'est produit pour les douzièmes d'écu. Dans les deux ouvrages cités précédemment, il n'en est pas fait mention. Les auteurs marquent à côté des chiffres de frappe des douzièmes au millésime 1660 : « avec juvénile ». Ils ne soulèvent à aucun moment la possibilité qu'il y ait eu une frappe de demi-écus au type juvénile pour cette année. Les procès-verbaux des ouvertures de boîtes nous apprennent qu'il y avait dans celle de 1660 19 demi-écus mais ne nous indiquent malheureusement pas à quel type.

Le demi-écu récemment acquis va nous permettre de répondre à cette interrogation. Son millésime est 1660 et son type est celui au buste juvénile (III. 3). Les différents sont les mêmes que pour les années 1661 et 1662.

- 1- DROULERS F. - Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XIV. 2000
- 2- Archives Nationales - Z1b 304
- 3- GADOURY V. - Monnaies royales françaises, Monaco. 2001
- 4- Archives Nationales - Z1b 882
- 5- HUGON H. et BOULAUD J. - Bulletin de la Société Archéologique du Limousin, Tome 74, Année 1932

LES JOURNEES DU LIMOUSIN (complément)

Dr François LHERMITE

Une communication avait été faite au sujet de ces journées caritatives en faveur des victimes de la guerre, et publiée dans le tome XI (février 2004) du présent Bulletin.

Rappelons qu'on peut lire dans le Populaire du Centre n° 135 du dimanche 14 mai 1916 : « C'est dimanche et lundi prochain que la vente des insignes aura lieu à Limoges et dans toutes les communes du département. Les acheteurs n'auront que l'embaras du choix, car nombreux et divers seront les objets qui leur seront offerts. Il y en aura pour toutes les bourses. Voici du reste l'énumération : insignes en carton (4 modèles) 0 fr. 10 au minimum. Ces insignes, de toute beauté, sont l'œuvre de deux artistes renommés de notre ville : MM. Issanchou et Galatry. Epingles de cravates, 1 fr. ; Broches et Médailles, 1 fr. 50 ; Pendentifs émaillés, 3 fr. Ces divers objets sont en vieil argent et dorés. Ils sont signés Willette, l'artiste bien connu... ».

Nous avons alors 2 broches (l'une dorée, l'autre argentée) et un pendentif émaillé, que nous avons décrits dans cette communication.

Depuis lors, nous avons retrouvé 2 médailles, l'une en métal doré, l'autre en métal argenté. Ces médailles sont exactement semblables aux broches comme gravure. Le diamètre est le même (28 mm), mais elles ont un anneau de suspension à la partie supérieure. La grande différence est que ces médailles sont en métal « plein » avec un revers nu, alors que les broches étaient en métal repoussé, le relief étant reproduit en creux sur leur face postérieure. C'est une de ces médailles qui est décrite par Henri HUGON dans sa communication sur les « Médailles et Jetons de la Haute-Vienne » (B.S.A.H.L., Tome LXXV).

Nous avons retrouvé aussi les 4 insignes en carton, à la partie supérieure desquels est collé un petit ruban tricolore avec un trou d'épingle pour les suspendre.

Deux sont signés Issanchou, l'un représente un soleil se levant derrière le clocher de Saint-Michel avec une banderole : « JOURNEES DU LIMOUSIN MAI 1916 » (III. 4), l'autre le buste d'une limousine en barbichet avec « JOURNEES DU LIMOUSIN » à la partie supérieure (III. 5). Le revers, de ces 2 insignes, doré, porte simplement : « DEVAMBEZ GR PARIS ».

Les deux autres sont signés GY, très certainement pour Galatry, l'un représente les armes de Limoges devant les drapeaux de Grande-Bretagne, France, Serbie, Italie, Russie et Belgique (III. 6), l'autre une limousine en costume traditionnel tenant un drapeau français (III. 7). Le revers de ces 2 insignes porte : « JOURNEES DU LIMOUSIN 21-22 MAI 1916 DEVAMBEZ GR PARIS ».

Bien que ces insignes ne relèvent pas réellement de la numismatique, nous pensons qu'il est souhaitable de garder la mémoire de ces petits témoins du passé de Limoges et de notre département.

LES DIFFERENTS DE MAITRES PARTICULIERS DE L'ATELIER DE LIMOGES SOUS LE REGNE DE CHARLES VII

Joël TIXIER

Il n'est nul besoin d'insister sur le fait que le monnayage a toujours été, sur le territoire de l'actuelle France, une prérogative exclusive du souverain¹. Dès lors, se pose pour lui la question de la surveillance et du contrôle des productions monétaires que l'on effectue pour son compte dans les différents ateliers du royaume : respecte-t-on scrupuleusement les types prescrits, mais aussi et surtout le poids et le titre de fin des monnaies ? En effet, s'affranchir des règles de cette nature peut constituer pour la personne à la tête de l'atelier monétaire une source de profit aussi lucrative qu'illégale. C'est la remise en cause de l'autorité royale, et surtout la possibilité d'une perte de confiance du public dans la monnaie émise, risque redoutable.

L'apparition du différent de maître particulier : une nouvelle étape dans un dispositif de contrôle renforcé de la production monétaire

Les dispositifs mis en place pour s'assurer du respect des préconisations du roi ont varié au cours du temps, mais s'inscrivent dans un même sens général : celui de la multiplication des possibilités de contrôle, sans que ce mouvement ne soit toutefois ni linéaire au fil des années (et ne connaisse parfois de régression conjoncturelle), ni homogène d'un atelier à l'autre.

Il a paru longtemps suffisant de s'en tenir à une action menée au niveau des centres de production.

Une première étape de renforcement du contrôle intervient sous Charles VI qui met en place une identification des ateliers par l'ordonnance du 11 septembre 1389². L'identification est encore discrète et visiblement orientée vers les instances de contrôle établies par le pouvoir royal, puisque la modalité choisie : un système de « points secrets » placés sous une des lettres des légendes de droit et/ou de revers est d'une appréhension difficile pour les non spécialistes et passe sans doute complètement inaperçue au yeux des utilisateurs. Il est toutefois intéressant de noter que cette novation est désormais irréversible : désormais, à de rares exceptions, toutes les monnaies émises seront frappées avec une marque permettant d'en distinguer l'atelier d'origine.

Toutefois, si cette procédure marque un progrès, elle ne permet pas forcément d'identifier un coupable en cas de fraude : en effet, les maîtres particuliers peuvent se succéder assez

rapidement pour un même atelier, et devoir produire des monnaies aux mêmes conditions théoriques : dès lors, si des monnaies fautives sont retrouvées dans la circulation, il peut s'avérer impossible de savoir de quelle maîtrise elles sont issues.

C'est pourquoi assez tôt apparaît l'intérêt d'attribuer également un différent aux maîtres particuliers eux-mêmes, tout en conservant celui alloué aux ateliers. Les premiers textes nous révélant cette pratique datent de la toute fin du XIV^e siècle, sous le règne de Charles VI, et suivent donc d'assez près l'instauration du point secret d'atelier. Ces différents restent toutefois encore très discrets³ et ne constituent pas encore la marque distinctive, équivalente à une signature, qu'ils deviendront plus tard dès le règne de Charles VII.

Ce sont ces marques distinctives que nous allons maintenant examiner et tenter d'attribuer aux maîtres particuliers dont les textes nous révèlent les noms. Pour ce faire, nous examinerons les monnaies elles-mêmes, notamment au travers d'un dépouillement de catalogues de vente, d'ouvrages de référence et d'inventaires des trésors monétaires, et nous confronterons les constatations opérées avec les informations qui nous sont parvenues au travers des archives monétaires.

Les maîtres particuliers du début du règne

Si les textes nous livrent les noms et parfois les quantités produites par plusieurs maîtres, aucune des monnaies que nous avons retrouvées ne porte de marque discernable pouvant leur être attribuée⁴.

Le premier nom connu pour le règne est celui de GUILLAUME DE JULIAN, dont l'activité est attestée pour le monnayage d'argent (au demeurant pour des frappes relativement abondantes) du 10 novembre 1422 au 11 février 1424⁵ ; par contre, les textes ne lui attribuent aucune fabrication d'espèces d'or, et il est de fait qu'aucune monnaie d'or attribuable à LIMOGES n'a été jusqu'alors retrouvée pour cette période⁶.

Lui succède PIERRE d'ANGERS, qui dirige la production de « grands blancs » et « petits blancs » d'argent, ou plutôt de billon vu leur titre, du 15 février au 16 juillet 1424⁷.

JEHAN COSTE et JEAN de FELLENNOM sont ensuite associés, pour le même type d'espèces émises, du 20 juillet 1424 au 4 août 1425⁸.

JEHAN de JULLIAN (dont nous ignorons les liens de parenté – probables – avec GUILLAUME qui a officié de 1422 à 1424) frappe uniquement des grands blancs, entre le 22 juin et le 29 novembre 1426⁹.

Aucun texte ne nous éclaire sur ce qui s'est passé entre août 1425 et juin 1426, pas plus qu'entre novembre 1426 et septembre 1427 : l'atelier limougeaud a-t-il été au chômage ? ou, plus vraisemblablement, a-t-il eu une activité continuée sous l'autorité de JEHAN COSTE et JEHAN de FELLENNOM, celle de JEHAN de JULLIAN, voire celle d'un autre maître particulier dont le nom ne nous est pas parvenu ?

Nous retrouvons de nouveau JEHAN DE JULLIAN pour la production de grands blancs et de deniers tournois du 6 septembre 1427 au 2 octobre 1428¹⁰.

Les archives qui nous sont parvenues deviennent alors muettes, et ce silence, qui n'est rompu qu'épisodiquement¹¹, couvre une période de près d'un quart de siècle. Par contre, les monnaies elles-mêmes contiennent désormais davantage d'informations. Ce sont elles qui vont être désormais notre point d'appui.

A-t-il réellement existé un différent monétaire « à l'arbre » ?

Jean LAFABRIE¹² cite comme différent de maître particulier pour Limoges un « arbre en tête de légende » en précisant que ce différent concerne la période 1431-1439.

C'est à cette référence que c'est récemment rattaché un catalogue de vente¹³ en attribuant à Limoges un royal d'or dont la légende de droit débute par un signe qui peut effectivement être lu comme un arbre (III. 8). Il doit être souligné que la monnaie ne porte aucun point secret discernable, et que l'atelier d'émission allégué ne repose donc que sur cette caractéristique.

Ce point de vue ne nous paraît pas devoir être accepté sans réserve.

Il convient en premier lieu de noter plusieurs anomalies par rapport à ce qui se rencontre habituellement en matière de différent de maître particulier (*cf. supra*) :

- le différent serait ici positionné en début de légende ; or, il est habituel de le trouver à la fin de celle-ci ;
- le différent ne se trouverait qu'au seul droit ; il est d'ordinaire présent tant au droit qu'au revers ;
- nous n'avons pu retrouver ce symbole en forme d'arbre sur aucune monnaie contemporaine ou légèrement postérieure à notre royal¹⁴, ce qui est étonnant s'il s'agit bien d'une marque de maître particulier qui devrait alors en toute logique figurer sur toutes les espèces émises sous son autorité ;
- enfin, et ce point mérite de faire l'objet d'une discussion spécifique, le différent allégué est en fait dans le prolongement de la hampe que le roi tient dans sa main gauche (donc à droite de la monnaie, puisque le souverain nous fait face) ; il s'agit donc d'un motif qui ne peut être interprété qu'en intégrant cet élément de contexte à la réflexion.

Il est particulièrement intéressant de nous rapprocher du texte qui institue le type du royal d'or le 9 octobre 1429 ; la monnaie y est décrite, de manière certes sommaire, mais suffisante pour le propos qui nous préoccupe : « Royaux d'or fin ayant cours pour 25 s. t., où il y aura devers la pile un roy couronné tout droit en un champ semé de fleurs de lys, qui tendra en une main un sceptre et en l'autre main un baston, où il aura une fleur de lys dessus le bout en hault ; et sera la croix double à quatre petites fleurs de lis entre les blasons de lad. croix (...) »¹⁵.

Il apparaît donc que nous serions en droit d'attendre que sur les royaux, le roi tienne dans une main un sceptre et dans l'autre un « bâton » sommé d'une fleur de lys. La question n'en est pas pour autant entièrement résolue : pour nous, la notion de « sceptre » évoque généralement une hampe courte surmontée d'une main dont le pouce, l'annulaire et l'auriculaire sont repliés ; mais est-ce le cas pour un graveur du XV^e siècle ?

En fait, la restitution du sceptre par les graveurs est remarquablement variable : Jean DUPLESSY¹⁶ illustre le royal par deux gravures de droit : sur la première, le sceptre est bien formé d'une main ; sur l'autre, d'une sorte de fleur de lys dont les deux éléments accostant le fleuron central du lys sont orientés vers le haut. Dans d'autres cas, le sceptre est constitué d'une seconde fleur de lys, assez similaire à la première¹⁷. Nous connaissons également des formes tout à fait étranges : pour les ateliers de Montpellier et Chinon, deux royaux sont illustrés dans un ouvrage de Pierre CONSIGNY¹⁸ : pour le premier, le sommet du sceptre est constitué par un curieux motif composé de quatre arcs de cercle autour d'un point central, chaque arc de cercle étant séparé par un petit trait placé à angle droit avec l'intersection ; pour le second, d'un motif floral à cinq pétales.

La recherche menée au travers de catalogues de vente reçus au cours des vingt dernières années (laquelle ne peut certes prétendre à l'exhaustivité, mais donne une assez bonne image des espèces qui nous sont parvenues) a permis de retrouver la trace de trois royaux attribuables sans

contestation possible à Limoges, puisqu'ils comportent un « point secret » sous la dixième lettre des légendes de droit et/ou de revers. L'une de ces monnaies¹⁹ (**III. 9**) présente une caractéristique notable puisque le sceptre est sommé d'un motif à forme générale triangulaire dont la ressemblance avec un arbre ne va pas de soi. Cet étrange signe prend place dans la légende entre le K et la A de KAROLUS, ce qui serait tout à fait inhabituel pour un différent de maître particulier. La seconde d'entre elles²⁰ permet de constater la présence, au niveau du sceptre, du même motif floral à cinq feuilles que celui signalé ci-avant pour l'atelier de Chinon ; la troisième²¹, de lecture difficile eut égard à la qualité des reproductions photographiques et de l'état de la monnaie, porte très probablement un second lys²². Pour ces deux dernières monnaies, le motif sommital du sceptre est placé dans la légende entre la croisette initiale qui débute habituellement la légende de droit, et la première lettre, le K de KAROLVS.

En l'état actuel de nos connaissances, il apparaît donc extrêmement douteux que le symbole en forme d'arbre du royal de l'illustration n° 8 représente un différent de maître particulier ; nous considérons même que nous n'avons aucune certitude que cette monnaie doive être réellement attribuée à l'atelier de Limoges.

Une roue de moulin impossible à attribuer

La première marque de maître particulier, prenant la forme d'un symbole qui est interprété comme une « roue de moulin »²³, apparaît sur plusieurs types monétaires émis à partir de l'ordonnance monétaire du 28 janvier 1436 ; il faut sans doute mettre ce fait en rapport avec le renforcement monétaire qui constituait sa motivation : réaffirmation de la monnaie d'or pur, l'écu neuf, et frappe d'un monnayage d'argent et de billon au poids de fin augmenté. Dans ce contexte, le besoin d'une surveillance renforcée des ateliers s'est sans doute fait ressentir.

De fait, nous trouvons cette « roue de moulin » sur la première émission du blanc à la couronne, fabriqué entre janvier 1436 et janvier 1447, référence Duplessy 519²⁴. Ce différent figure sur toutes les monnaies de ce type (**III. 10**) que nous avons pu retrouver²⁵. Il concerne donc nécessairement un maître particulier ayant émis entre 1436 et 1447, sans que les archives ne nous aient encore livré son nom.

Il reste à signaler que nous n'avons pas retrouvé d'écu neuf de la première émission émis à Limoges, alors que cette espèce créée en janvier 1436 a été théoriquement produite jusqu'en août 1445, sans que nous ne sachions interpréter ce fait avec certitude : absence de production de monnaies d'or à Limoges pendant près d'une décennie (comme cela avait probablement déjà été le cas entre 1417 et 1429) ? Ou production très faible expliquant qu'aucun produit ne nous soit parvenu ?

Le symbole floral trifolié de JEHAN du PEYRAT

Nous retrouvons fort heureusement le renfort des sources écrites pour attribuer un différent en forme de symbole floral trifolié qui ne peut appartenir qu'au maître JEHAN du PEYRAT.

Ce symbole trifolié, parfois plus poétiquement nommé « fleuron à trois pampres »²⁶, peut prendre des formes légèrement différentes, plus ou moins géométriques ou stylisées, parfois orné d'un point en son centre. Il est présent tant sur les espèces d'or que les monnaies d'argent ou de billon.

Il est intéressant de « lister » les types monétaires sur lesquels il apparaît et qui concernent d'ailleurs également le début du règne de Louis XI :

- blanc à la couronne de la quatrième émission, émis à partir du 16 juin 1455 (**III. 11**) ;
- gros de roi de la seconde émission, émis à partir du 16 juin 1455²⁷ ;

- écu à la couronne dit écu neuf, sixième ou septième émission des 18 mai 1450 ou 16 juin 1455²⁸ ;
- écu à la couronne dit écu neuf, septième émission du 16 juin 1455 ;
- pour Louis XI, gros de roi émis à partir du 31 décembre 1461²⁹ et blanc à la couronne, même date d'émission.

Les textes nous livrent de nouveau plusieurs noms de maîtres particuliers, mais aussi le récit succinct de diverses mésaventures fort opportunes pour nous puisqu'elles induisent des conséquences qui peuvent être retrouvées sur les monnaies elles mêmes.

En 1452, MARCIAL (ou MARTIAL) du PEYRAT succède à GUILLAUME DISNEMATIN « lors tenant le compte de la monnaie sous la main du roy »³⁰. Au plus tard le 20 juin 1457, MARTIAL est cité comme « feu (...) en son vivant » maître particulier de la monnaie de Limoges³¹.

JEHAN du PEYRAT est maître particulier en 1456³². Il ne l'est plus en 1458 où la monnaie est attribuée à GUILLAUME DISNEMATIN pour un an, à charge pour lui de faire mettre en œuvre 80 marcs d'or et 160 marcs d'argent³³, mais la charge lui est de nouveau attribuée et nous savons qu'il l'occupe le 19 septembre 1459³⁴ et du 10 octobre 1460 au 9 juillet 1467³⁵. Son père MATHIEU du PEYRAT tient le compte et, semble-t-il, lui succèdera en 1468³⁶.

Dans l'intervalle, les maîtres particuliers de l'atelier limougeaud ont eu quelques soucis : le 13 février 1458, la Chambre des monnaies les a contraints à mettre sur leurs productions un signe supplémentaire : « la différence ordonnée à Tours le 29 octobre 1457 est également ordonnée à Limoges »³⁷.

Que s'était-il donc passé à Tours ? Nous le savons par un texte du 2 décembre 1457 : « note que pour la différence aux deniers d'or, escuz et demiz escuz de la monnoye de Tours, dont sur la condempnacion de GILET de BELIN, maistre particulier de lad. monn°, du 29° jour d'octobre l'an dessus dit 1457 est faicte mention, ont été ordonnez deux petiz poins placés l'un à destre et l'autre à senestre du grand fleuron de la couronne qui est sur l'escu des. deniers »³⁸. Cette mesure discriminatoire était liée au fait que GILET de BELIN avait été condamné le 12 octobre 1457 pour avoir émis des monnaies d'or au titre de fin inférieur aux prescriptions royales³⁹.

L'atelier de Limoges était donc sous surveillance étroite dès 1458, et à juste titre semble-t-il puisque l'on trouve dans les archives monétaires de Louis XI les 29 et 30 juillet 1468 les traces d'un procès mené à l'encontre des gardes et du teneur du compte reprochant des infractions commises « depuis le 10 octobre 1460 jusqu'au 9 juillet 1467 »⁴⁰. La nature des manquements est effectivement liée à une insuffisance de titre, mais curieusement le maître particulier n'est pas poursuivi et seuls les gardes sont condamnés à une amende⁴¹.

Le symbole floral trifolié, qui apparaît sur des écus émis après le 12 février 1458 puisqu'ils comportent les deux points accostant le lys supérieur de la couronne de droit, et est toujours présent sur des monnaies émises au début du règne de Louis XI, ne peut donc appartenir qu'au seul JEHAN du PEYRAT.

Monnaies postérieures à 1436 sans différent de maître particulier visible, et différents monétaires signalés dont nous n'avons pu retrouver la trace ; perspectives

Nous avons déjà indiqué ci-avant qu'à notre sens le « fleuron rosacé » mentionné par certains auteurs n'était probablement qu'une lecture différente de la « roue de moulin » apparaissant sur les monnaies de la période 1436-1447.

La « pomme de pin » citée par Jean LAFABRIE⁴² n'a pas été confirmée par le recensement effectué à l'occasion de cette étude, sans qu'il y ait une raison particulière de douter de son existence, la rareté des espèces émises pouvant expliquer cet état de fait.

Nous n'avons pas non plus retrouvé sur les monnaies la marque ordonnée par le roi en son conseil en 1455 « pour plus légèrement cognoistre les pièces de monnoyes d'or et d'argent en quelles monnoyes ilz sont faictes et forgées, sauf que les maistres particuliers avoient leurs différences pour le pied nouveau ordonné d'or et d'argent pour le Roy nostre sire, et leur semble les différences cy-après estre nécessaires estre faictes (...) : Limoges, croissant (...) »⁴³.

Un fait attire toutefois notre attention : quelques monnaies, pourtant parmi les plus surveillées (les espèces d'or), émises bien après 1436, ne comportent aucune marque de maître particulier *visible*. Il en est ainsi d'écus neufs qui peuvent être attribués à l'une des émissions réalisées soit entre août 1445 et janvier 1447, soit entre janvier 1448 et février 1458⁴⁴. Probablement convient-il de considérer qu'il n'y a pas eu de régression du contrôle, laquelle est bien illustrée par le texte cité ci-dessus qui expose une volonté royale sans ambiguïté, mais simplement une forme différente de son exercice, par un retour à des marques plus discrètes affectant la forme de certaines lettres ou les symboles séparatifs.

Il est à craindre que les lacunes des sources écrites ne nous permettent guère de progresser davantage dans notre connaissance des marques de maître particulier sous le règne de Charles VII ; il nous semble toutefois exister un espoir raisonnable de retrouver des espèces attribuables à GUILLAUME DISNEMATIN qui officia en 1458 : notamment, tout écu neuf à la couronnelle au losange inscrit en début de légende, et aux deux points accostant le lys supérieur de la couronne, qui ne comporterait pas le symbole floral trifolié de JEHAN du PEYRAT ne pourrait en effet que lui être restitué.

1 - A l'exception d'un demi siècle environ durant la période mérovingienne (ère du tiers de sou d'or émis au nom de monétaires), puis durant la période féodale au cours de laquelle dès les premiers signes de l'affaiblissement effectif du pouvoir carolingien, les pouvoirs locaux n'auront de cesse de tenter d'exercer le pouvoir monétaire du roi pour s'en accaparer les profits. Toutefois, la « fiction juridique » était si prégnante que, même sur le monnayage usurpé, des mentions telles « GRACIA DII REX », revendiquant l'autorité royale, demeureront quasi systématiques aux premiers temps de l'usurpation.

2 - « Recueils de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François I^{er} » par F. DE SAULCY ; Caen, tome second, 1888, pages 54 à 57.

3 - Ces différents ne sont encore que des détails modifiant les légendes de manière quasi imperceptible : points dans des P ou des O les 23 juillet 1398 et 25 octobre 1398 (De SAULCY, ouvrage cité, Tome second, pages 104 et 105) ; forme des lettres – A barrés ou non - le 30 octobre 1398, le 21 janvier 1399 et le 10 juin 1403 (De SAULCY, ouvrage cité, tome second, pages 105, 106 et 123-124) ; points insérés dans les légendes ou sous certaines lettres de celles ci le 18 novembre 1398, le 21 janvier 1399 et le 20 août 1407 (De SAULCY, ouvrage cité, tome second, pages 105, 106 et 143) ; symboles séparatifs modifiés le 27 octobre 1399 et le 2 septembre 1402 (De SAULCY, ouvrage cité tome second, pages 107 et 121).

4 - Ainsi, sans que cette liste soit exhaustive, on peut noter l'absence de différent visible de maître particulier pour les monnaies produites à l'époque à Limoges figurant dans la collection de l'Administration des Monnaies et Médailles : Les collections monétaires II : monnaies médiévales 2 ; l'ère du gros, par Jean BELAUBRE, Paris, 1988 – cf. notamment une florette (ou grand blanc) de la première émission du 29 décembre 1426 n° 1077, un demi blanc (ou petit blanc) de la première émission, également du 29 décembre 1426 n° 1080 ; il en est de même de la prestigieuse collection MARCHEVILLE : catalogue de monnaies françaises de Hugues Capet à Charles VIII, Paris, 1927 - cf. notamment la florette de la quatrième émission de juillet 1428 au numéro 1561, de la sixième émission du 1^{er} mars 1429 n° 1580, et de la septième émission du 15 avril 1429 n° 1584) ainsi que de toutes les monnaies - sans exception - que nous avons pu retrouver sur les catalogues de vente.

- 5 - De SAULCY, ouvrage cité, Tome troisième, page 6.
- 6 - Et pour une période bien plus large, puisque Jean Noël BARRANDON et Marc BOMPAIRE n'en ont pas recensé pour la période 1417-1436 : « Ecus d'or affaiblis de 1417 à 1436 » dans Revue Numismatique VI série Tome XXXIV Année 1992 pages 100 à 150 et planches XX à XXII. Il est vrai que leur étude se borne aux monnaies à bas titre, mais c'est la seule espèce d'or émise du début du règne à la création du royal d'or qui intervient le 9 octobre 1429. Il est donc douteux que des monnaies d'or aient été frappées à Limoges sous le règne de Charles VII avant 1429.
- 7 - De SAULCY, ouvrage cité, tome troisième, pages 24 et 25.
- 8 - De SAULCY, ouvrage cité, tome troisième, page 30.
- 9 - De SAULCY, ouvrage cité, tome troisième, page 44.
- 10 - De SAULCY, ouvrage cité, tome troisième, page 60.
- 11 - Les textes se contentent de nous apprendre épisodiquement que l'atelier est toujours ouvert : ce que nous savons déjà par les monnaies qui nous sont parvenues.
- 12 - Jean LAFAURIE, Les monnaies des Rois de France, I, Hugues Capet à Louis XII, Paris-Bâle 1951, page 96.
- 13 - SARL OR GESTION NUMISMATIQUE 64, Rue de Richelieu 75002 Paris ; catalogue d'automne 2003 : liste à prix marqués n° 43, monnaie n° 572.
- 14 - Ce point nous semble particulièrement important, sauf à admettre que dans un premier temps le différent du maître particulier n'a été apposé que sur les espèces d'or ; autres monnaies immédiatement postérieures sans marque apparente de maître particulier : blanc aux trois lys accotés, émission du 9 octobre 1429, dans C.G.F. 36 rue Vivienne 75002 Paris : catalogue de vente sur offres du 22 octobre 1997, monnaie n° 626 ; blanc aux lys accotés, émission du 9 octobre 1429, collection particulière ; petit blanc aux lys accotés, émission du 9 octobre 1429, collection particulière ; petit blanc au K, émission du 4 décembre 1431, collection particulière.
- 15 - De SAULCY, ouvrage cité, tome troisième, page 82.
- 16 - Jean DUPLESSY Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793), Tome I, deuxième édition, Paris, 1999 ; n° 455 page 247.
- 17 - Cf. monnaie n° 604, attribuée à Chinon, sur le catalogue de vente sur offres « Monnaies XIX » édité par C.G.F. 36 rue Vivienne 75002 Paris.
- 18 - Pierre CONSIGNY « Un chemin de mémoire : La France et sa monnaie » Imprimerie Nationale Editions, Paris, 2001 ; pages 197 (Montpellier) et 200 (Chinon). Une monnaie de la collection du musée de CHARLEVILLE-MEZIERES nous donne la clé de la compréhension du motif de Montpellier : le sceptre y est sommé d'une fleur à quatre pétales arrondis disposés autour d'un point central (Michel DHÉNIN, catalogue des monnaies d'or, CHARLEVILLE-MEZIERES 1989 ; monnaie n° 42 page 16, illustrée planche IV).
- 19 - Vente FRAYSSE et Associés, collection Michel BONHOMME, quatrième et dernière vente ; mardi 25 novembre 2003, Paris, Hôtel Drouot, salle 15 ; lot n° 547.
- 20 - Vente sur offre n° 36, organisée par le Cabinet ALBUQUERQUE à Rouen, close le 23 juillet 1992 ; monnaie n° 133.
- 21 - Cette même monnaie se rencontre deux fois, sur deux catalogues différents, à quelques mois d'intervalle : lot n° 618 du catalogue numismatique à prix marqués de mars 1994 réalisé par Gérard BARRE Numismatique BP n° 18 35401 SAINT MALO Cedex, et lot n° 1271 du catalogue de vente à prix marqués de décembre 1994 de la Maison PLATT Rue de Richelieu à Paris.
- 22 - Cette lecture est la plus probable mais elle n'est pas complètement certaine.
- 23 - Nous trouvons également sur certaines sources la mention d'un « fleuron rosacé » ; la base de cette information, ensuite reprise par plusieurs auteurs, est la mention d'un tel signe sur un blanc à la couronne de la première émission pour la monnaie n° 1479 du « catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale – Les monnaies capétiennes ou royales françaises, 2^e section » publié par A. DIEUDONNE à PARIS en 1932 (page 287). A notre sens, il s'agit du même symbole que la « roue de moulin », interprété différemment : selon la qualité de la frappe et la conservation, le symbole circulaire peut en effet prendre l'aspect général d'une rose.
- 24 - Ouvrage cité note 23 ; page 276.
- 25 - Catalogue de vente de la collection MARCHEVILLE, citée note 11 infra : monnaie n° 1684 page 80 ; collection du Musée des monnaies et médailles, également citée note 11 infra : monnaie

- n° 1122, page 265 ; trésor de Millau I présenté sur le site Internet de CGB par Arnaud CLAIRAND (www.cgb.fr monnaie 17-0009 illustré par un très beau cliché) ; vente CGB France IV (1999) lot n° 21.
- 26 - Dans « L'atelier monétaire de Limoges », édité par la Société Numismatique du Limousin, Cercle de l'Union et Turgot, 1 boulevard de Fleurus, 87000 LIMOGES, 1998 ; page 4.
- 27 - Monnaie n° 1184 du catalogue de J. BELAUBRE cf. note 11 infra.
- 28 - Il s'agit d'écus à la couronnelle initiale losangée, mais dont le lys central de la couronne n'est pas accosté de deux points, donc émis antérieurement à 1458 ; catalogue de vente Drouot Richelieu, salle n° 3, 9 rue Drouot 75009 Paris des 18 et 19 avril 1991, lot n° 419 ; catalogues Claude BURGAN Rue de Richelieu à Paris, vente sur offres du 25 novembre 1991, lot n° 54, et vente sur offres du 17 juin 1992, lot n° 34 ; catalogue Cabinet ALBUQUERQUE à Rouen, vente sur offres n° 42 du 18 juin 1993, lot n° 145.
- 29 - Monnaie n° 1234 du catalogue établi par Jean BELAUBRE : cf. note 11 infra ; également, exemplaire n° 257 du trésor d'UZES dans Jean BELAUBRE « le trésor d'Uzès » Revue Numismatique VI^e série- Tome XXIV – Année 1992 ; page 121.
- 30 - De SAULCY, ouvrage cité, page 200.
- 31 - De SAULCY, ouvrage cité, page 215.
- 32 - De SAULCY, ouvrage cité, page 209.
- 33 - De SAULCY, ouvrage cité page 221.
- 34 - De SAULCY, ouvrage cité, page 230.
- 35 - De SAULCY, ouvrage cité, pages 254 et 255.
- 36 - De SAULCY, ouvrage cité, page 263.
- 37 - De SAULCY, ouvrage cité, page 219.
- 38 - De SAULCY, ouvrage cité, page 218.
- 39 - De SAULCY, ouvrage cité, page 217.
- 40 - De SAULCY, ouvrage cité, page 264.
- 41 - Nous remercions chaleureusement Monsieur Jacques VIGOUROUX, trésorier de la Société de Numismatique du Limousin et spécialiste des monnayages de l'atelier de Limoges ; nous lui devons notamment de nous avoir communiqué ces informations tirées des archives Z1b 4 folii 176 à 178, mais aussi d'avoir ouvert sa collection personnelle.
- 42 - Jean LAFABRIE, ouvrage cité, page 96.
- 43 - De SAULCY, ouvrage cité, pages 205 et 206.
- 44 - Par exemple : vente aux enchères publiques des 14 et 15 mars 1989, PARIS – DROUOT MONTAIGNE 15 Avenue Montaigne 75008 PARIS : lot n° 265.

GAY-LUSSAC ET LA MONNAIE

Claude FRUGIER

Louis-Joseph Gay-Lussac est né à Saint-Léonard de Noblat, près de Limoges, le 6 décembre 1778. Son père, Antoine, avocat et procureur du Roi à Saint-Léonard¹ l'envoya poursuivre ses études à Paris en 1794. Admis à Polytechnique en décembre 1797, il choisit ensuite les Ponts et Chaussées. En 1800, il sortit avec le titre élève ingénieur des Ponts et Chaussées et entra directement au laboratoire de l'école où il se perfectionna en chimie.

Reconnu, de son vivant, comme un éminent savant, sa première découverte a été la loi sur la dilatation des gaz et sa carrière est jalonnée de l'invention ou du perfectionnement de nombreux appareils scientifiques et de procédés industriels. Il effectua deux ascensions en ballon à des fins uniquement scientifiques².

Élu membre de l'Académie des Sciences (1806), puis, en 1809, il est successivement nommé professeur de Chimie pratique à l'École polytechnique et titulaire de la chaire de Physique de la Faculté des Sciences de Paris (à la Sorbonne). La chaire de Chimie générale au Muséum

d'histoire naturelle lui reviendra en 1832. Il cumula de nombreuses fonctions notamment comme membre du Bureau consultatif des arts et manufactures (1805) et du Comité des poudres et salpêtres (1818).

Membre de l'Académie nationale de médecine (1820), député de la Haute-Vienne de 1831 à 1837, il entra en 1832 à la Compagnie de Saint-Gobain comme censeur; il sera administrateur en 1840 et président du conseil d'administration en 1843. Nommé à la chambre des Pairs le 7 mars 1839 par le roi Louis-Philippe I, il mourut le 9 mai 1850 à Paris (**III. 12-13**). Le 11 mai 1850, il eut droit à des funérailles solennelles et à une inhumation au Père-Lachaise.

Entre-temps, en novembre 1829, Gay-Lussac avait succédé à Vauquelin en tant qu'essayeur en chef du Bureau de garantie de la Seine³; il y mettra au point une nouvelle méthode de titrage de l'argent⁴ et son fils Jules prendra sa suite en 1848.

Depuis des siècles, la coupellation était la méthode utilisée pour déterminer le titre des métaux précieux et pour le contrôle de celui des monnaies⁵.

En voici le principe :

L'argent présente la propriété d'être inoxydable aux plus hautes températures, tandis que le cuivre, le plomb et les autres métaux communs, que l'on allie généralement à ce métal précieux, s'oxydent rapidement à la chaleur. La coupellation a pour but de séparer l'argent des autres métaux en se basant sur cette propriété. Lorsqu'on chauffe à haute température⁶, avec du plomb⁷, un alliage d'argent et de cuivre dans une coupelle⁸ poreuse, le plomb et le cuivre s'oxydent, et les oxydes sont absorbés par le récipient contenant l'alliage en fusion, tandis que l'argent reste sous forme d'une bulle liquide qui, après refroidissement, se change en un bouton que l'on pèse. Le rapport du poids de ce bouton à celui de l'alliage initial permet de déterminer le titre de l'alliage essayé.

Les résultats obtenus par cette méthode étaient à l'époque assez imprécis et une table de compensation adoptée au laboratoire de la Monnaie de Paris, d'après l'évaluation de la commission des monnaies, permettait de connaître les quantités de fin à ajouter aux titres correspondants obtenus par la coupellation. Ces surdosages, indispensables pour atteindre le titrage garanti, engendraient d'importants surcoûts.

Toutes les expériences menées depuis de longues années avaient démontré que ce procédé accusait une perte de titre d'environ 5/1000^{ème} et pour faire face aux plaintes, la commission des monnaies chargea M. d'Arcet de réaliser de nouvelles expériences, ce qu'il fit en particulier avec la collaboration des plus importantes Monnaies d'Europe. Tous les essais effectués confirmèrent une sous-évaluation du titre, ce qui amena la commission des monnaies à proposer au Ministre des finances de nommer une commission⁹ qui serait chargée de remédier aux défauts observés.

Gay-Lussac, membre de cette commission, proposa à celle-ci un nouveau procédé d'essai par voie humide qu'il avait mis au point et utilisait depuis plus de 2 ans au bureau de la garantie de Paris¹⁰.

Dans "Instruction sur l'essai des matières d'argent par la voie humide"¹¹ il en décrit le processus " *qui consiste à déterminer le titre des matières d'argent par la quantité d'une dissolution de sel marin titrée, nécessaire pour précipiter exactement l'argent contenu dans un poids donné d'alliage. Ce procédé est fondé sur les principes suivants :*

L'alliage, préalablement dissous dans l'acide nitrique, est mêlé avec une dissolution titrée de sel marin qui précipite l'argent à l'état de chlorure, composé tout à fait insoluble dans l'eau et même dans les acides.

La quantité de chlorure d'argent précipité est déterminée, non par son poids, ce qui serait peu sûr et surtout beaucoup trop long, mais par le poids ou le volume de la dissolution titrée de sel marin, nécessaire pour précipiter exactement l'argent dissout dans l'acide nitrique.

On reconnaît facilement le terme de la précipitation complète de l'argent, à la cessation de toute nébulosité, lorsqu'on verse graduellement la dissolution de sel marin dans celle du nitrate d'argent. Un milligramme de métal est rendu très sensible dans un poids de liquide de cent grammes; on distingue encore très bien un demi et même un quart de milligramme, pourvu qu'avant l'addition du sel marin la liqueur soit parfaitement limpide.

En agitant vivement, pendant une minute ou deux au plus, le liquide rendu laiteux par la précipitation du chlorure d'argent, on le clarifie suffisamment pour qu'on puisse apprécier, après quelques instants de repos, le trouble qui pourrait y produire l'addition d'un demi-milligramme d'argent. La filtration du liquide est plus efficace que l'agitation, surtout lorsqu'on ne l'emploie qu'après; on doit s'en servir quelquefois, mais l'agitation, qui est beaucoup plus prompte, suffit généralement. La présence du cuivre, du plomb ou de tout autre métal dans la dissolution de l'argent n'influe pas d'une manière sensible sur la quantité de sel marin nécessaire pour le précipiter, c'est à dire que la même quantité d'argent, pur ou allié, exige pour sa précipitation une quantité constante de dissolution de sel marin.

En supposant que l'on opère sur un gramme d'argent pur, la dissolution de sel marin doit être telle qu'il en faille cent grammes si l'on mesure au poids, ou cent centimètres cubes si l'on mesure au volume, pour précipiter exactement tout l'argent. Cette quantité de dissolution de sel marin est divisée en mille parties appelées millièmes.

Le titre d'un alliage d'argent est donné par le nombre de millièmes de dissolution nécessaire pour précipiter l'argent contenu dans un gramme de cet alliage".

La théorie décrite ici fit l'objet d'une application pratique presque aussi rapide et beaucoup plus fiable que la coupellation.

Les conclusions de la commission "*considérant que le mode d'essai par la coupellation ne peut donner un résultat exact sans avoir recours aux calculs de compensation, et que le mode par voie humide donne toutes les garanties quant à l'exactitude des titres qu'il constate*" amenèrent le roi Charles X à promulguer une ordonnance¹².

Les articles 2 et 3 relatifs aux monnaies nous indiquent que :

Article 2 : "*Les contre-essais des lingots et matières d'or et d'argent du commerce, faits, aux termes de la loi du 19 brumaire an 6, à l'hôtel des Monnaies de Paris, auront toujours lieu à l'avenir par le procédé de la voie humide*".

Article 3 : "*Les essais et contre-essais, relatifs au jugement du titre des espèces d'argent fabriquées dans nos hôtels des monnaies auront également lieu par voie humide. Lorsque, par des motifs de nécessité, dont la commission des Monnaies sera juge, ce mode ne pourra être employé, il y sera suppléé par l'ancien mode de la coupellation, en rectifiant les résultats au moyen de la table de compensation arrêtée par la commission des Monnaies. Toutefois, la vérification du titre des pièces trouvées hors des limites légales devra toujours se faire par le procédé de la voie humide*".

1 - Ses fonctions lui valurent d'être suspect à la Révolution.

2 - Sa première ascension en ballon jusqu'à 4 000 m d'altitude avec Biot eut lieu le 24 août 1804 et la seconde qu'il fit seul, le 16 septembre 1804 à 7 016 m, altitude record pour l'époque.

3 – Il fut nommé par M. le comte de Chabrol, ministre des finances, sur proposition de M. D'arcet essayeur général des Monnaies. Contrairement à de nombreuses affirmations, Gay-Lussac ne fut

jamais directeur du laboratoire de la Monnaie de Paris. Son activité se déroula au service technique de la garantie dont les laboratoires étaient, c'est vrai, situés à cette époque dans des locaux de la Monnaie.

4 - Encore utilisée dans son principe, de nos jours.

5 - Il existait également l'essai au toucheau.

6 - Dans un fourneau de coupellation

7 - Pour que le cuivre métal se sépare de l'alliage, il faut ajouter dans celui-ci une petite quantité de plomb qui en s'oxydant produit de la litharge dans laquelle l'oxyde de cuivre se dissout. L'essai par coupellation se fait ordinairement sur un gramme d'alliage, et la quantité de plomb que l'on ajoute dépend du titre de l'alliage; pour la monnaie d'argent on prend 7 g de plomb.

8 - La coupelle est un récipient tronconique, réalisé avec de la poussière de cendre d'os, humidifiée et agglomérée par pression dans un moule en cuivre puis durci par cuisson. Très poreuse et réfractaire, elle absorbe la litharge formée par l'oxyde de plomb et les autres oxydes entraînés avec ce corps.

9 - Cette commission était composée de MM. le comte de Chaptal, pair de France, Président, le Baron de Fréville, le baron Thénard, Dulong, Say, Masson et Gay-Lussac.

10 - Le bureau de la Garantie permet de certifier par l'apposition de poinçons le titre de l'alliage utilisé pour les métaux précieux.

11 - Gay-Lussac, Louis-Joseph : Instruction sur l'essai des matières d'argent par la voie humide, Paris 1832.

12 - Donné au château de Saint-Cloud le 6 juin 1830.

Nous remercions le Musée municipal Gay-Lussac de Saint-Léonard de Noblat (87) ainsi que M^{me} CHAUDEMANCHE (Photothèque de la Monnaie de Paris) pour leur précieux concours.

LES PIÈCES ET LES BILLETS DE BANQUE SOUS L'ÉTAT FRANÇAIS

Jean-Claude NOUGET

Le 24 octobre 1929, la bourse de New York s'effondre, on parle du "jeudi noir" de Wall Street.

Des milliers de petits porteurs sont ruinés et les répercussions se font sentir jusqu'en Europe. Le chômage s'accroît, la protection sociale étant presque nulle, le mécontentement grandit dans les couches populaires.

Le fascisme déjà installé en Italie, depuis 1922 avec Benito Mussolini, commence dès 1923 en Allemagne avec les casques d'acier puis le NSDAP à galvaniser les mécontents.

En 1933, compte-tenu de cette situation économique et d'un souci de revanche de la défaite de 1918, Adolf Hitler, le leader nazi vainqueur des élections, est nommé chancelier du III^{ème} Reich par le Maréchal Hindenburg.

En France, le 4 février 1934, les liges fascistes défilent à Paris et provoquent des émeutes avec la police (croix de feu, cagouleurs...)

Le 3 septembre 1939, après l'invasion de la Pologne, la France déclare la guerre à l'Allemagne. Face à l'avancée des troupes allemandes et à l'effondrement de l'armée française, la France demande à l'Allemagne l'armistice qui sera signé le 22 juin 1940.

Le 10 juillet 1940, l'Assemblée Nationale, réunie à Vichy, confie par un oui massif des pouvoirs exceptionnels au maréchal Philippe Pétain pour modifier la constitution. Après l'instauration d'un régime personnel, la République Française devient l'Etat Français. Le régime de Pétain se durcit rapidement et l'entrevue de Montoire avec Hitler, le 24 octobre 1940, engage la France dans la voie de la collaboration.

Sous le terme de " Révolution Nationale" la monnaie subit des bouleversements d'ordre idéologique. Nous allons retrouver sur la monnaie, elle aussi instrument de propagande, la symbolique de ce "nouvel Etat".

Il faudra toutefois attendre le 23 avril 1941 pour voir le début de la frappe de la 10 centimes ETAT FRANÇAIS et le 16 septembre pour sa mise en circulation. A l'avers ETAT FRANÇAIS et des épis de blé remplacent l'effigie de la République Française et au revers nous trouvons des rameaux de chêne et la valeur, ce qui était assez banal comme symbolique. Une 20 centimes ainsi que l'originale vingt centimes (en toutes lettres) seront frappées au même type.

La francisque n'apparaîtra sur les monnaies que plus tard, en 1942, où nous la trouverons sur les 50 centimes et 1 franc en 1942 puis la 2 francs en 1943. Elle prendra place à l'avers, accostée des épis de blé et de l'inscription ETAT FRANÇAIS. Au revers, en plus des rameaux de chêne et de la valeur, apparaît TRAVAIL FAMILLE PATRIE.

La pénurie générale des métaux impose une fabrication en zinc, puis en aluminium voire en acier doux pour la 20 centimes type en fer frappée en 1944.

Disparu depuis 1870 sur les monnaies françaises, le "portrait" d'un chef d'Etat va faire sa réapparition sur une pièce de 5 francs. Sur cette monnaie en cupronickel nous retrouvons l'ensemble de la symbolique du régime avec le portrait du maréchal, la francisque ainsi que la légende TRAVAIL FAMILLE PATRIE. Cette 5 francs Pétain, bien que frappée à 13 782 000 exemplaires du 27 février au 2 avril 1941 ne sera jamais mise en circulation. Très rare sur le marché actuel, son histoire et son destin restent encore assez mystérieux.

Certains billets ayant cours légal lors de la mise en place du régime seront maintenus ; d'autres auront cours légal même après la libération du pays du joug nazi et de la destitution de l'Etat Français. La plupart des coupures exaltent le travail et les valeurs traditionnelles de droite.

Répertoire des monnaies d'après LE FRANC

Nous n'avons pas pris en compte les essais.

10 centimes grand module

graveur atelier de Paris
zinc 2,5 g, 21 mm, tranche à striures fines

1941	70 860 000
1942	139 598 400
1943	48 957 600

10 centimes petit module

graveur atelier de Paris
zinc 1,5 g, 17 mm, tranche striée

1943	24 638 000
1944	58 463 350

Vingt centimes type VINGT

graveur atelier de gravure
zinc 3,5 g, 24 mm, tranche à striures fines

1941	54 044 000
------	------------

20 centimes type 20

graveur atelier de gravure
zinc 3,5 g, 24 mm, tranche à striures fines

1941	31 397 000
1942	112 868 000
1943	64 088 000

50 centimes

graveur Bazor
aluminium 0,80 g, 18 mm, tranche lisse

1942	129 758 321
1943	84 501 703
1943B	21 916 000
1944	57 569 782
1944B	27 334 000
1944C	27 173 356

1 franc

graveur Bazor
aluminium 1,3 g, 23 mm, tranche lisse

1942	152 143 791
1943	205 563 897
1943B	68 082 000
1944	73 213 850
1944B	13 622 075
1944C	74 859 005
1944c	peu

2 francs

graveur Bazor
aluminium 2,2 g, 27 mm, tranche lisse

1944	5 249 855
------	-----------

20 centimes type fer

graveur atelier de gravure
fer 3 g, 24 mm, tranche lisse

1944	695 000
------	---------

1943	114 573 271
1943B	34 131 000
1944	32 769 825
1944B	10 297 863
1944C	19 470 267

5 francs Maréchal Pétain

graveur Bazor (**III. 14**)

Cupro nickel 4 g, 22 mm, tranche cannelée

1941	13 782 000
------	------------

Répertoire des billets d'après La cote des billets français du XX^{ème} siècle

5 francs (violet) type 1917 (modifié en 1939)

Mis en circulation du 13 juillet 1939 au 26 décembre 1940

5 francs (Berger) type 1943

Mis en circulation du 2 juin 1943 au 30 octobre 1947

10 francs (Minerve) type 1915 (modifié en 1939)

Mis en circulation du 2 février 1939 au 5 mars 1942

10 francs (Mineur) type 1941

Mis en circulation du 11 septembre 1941 au 30 juin 1949

20 francs (Science et Travail) type 1940

Mis en circulation du 7 décembre 1939 au 8 janvier 1942

20 francs (Pêcheur) type 1942

Mis en circulation du 12 février 1942 au 9 février 1950

50 francs (Jacques Cœur : argentier du roi Charles VII) type 1941

Mis en circulation du 13 juin 1940 au 15 mai 1942 (**III. 15**)

Devise devenue slogan : "A cœurs vaillans riens impossible" au verso, fileuse."

100 francs (Sully : surintendant des finances du roi de France et de Navarre Henri IV) type 1939 (**III. 16**)

Mis en circulation du 19 mai 1939 au 23 avril 1942

Devise devenue slogan : "Labourage & pastourages sont les deux mamelles de la France."

100 francs (Descartes : philosophe : auteur du Discours de la méthode) type 1942

Mis en circulation du 15 mai 1939 au 19 mars 1945

Au verso déesse "Minerve"

500 francs (La Paix) type 1939

Mis en circulation du 4 janvier 1940 au 17 mai 1944

500 francs (Colbert : contrôleur des finances du roi Louis XIV) type 1943

Billet non émis

Les trois millions de coupures prévues portant la date du 14 janvier 1943 furent gardées en réserve.

Seul un exemplaire d'essai est connu en collection privée ainsi que de très rares spécimens (de la plus grande rareté) . Hors côte.

1000 francs (Cérès et Mercure) type 1927 (modifié en 1937)
Mis en circulation du 8 juillet 1937 au 18 juillet 1940

1000 francs (Commerce et Industrie) type 1940
Mis en circulation du 24 octobre 1940 au 20 juillet 1944

1000 francs (Déesse Déméter) type 1942
Mis en circulation du 28 mai 1942 au 18 novembre 1943
Au verso dieu « Mercure »

5000 francs (Victoire) type 1934 "Impression à plat"
Mis en circulation du 8 décembre 1938 au 6 avril 1944

5000 francs (Empire français) type 1942 (modifié)
Mis en circulation du 5 mars 1942 au 17 juillet 1947



AMOUROUX Henri - La vie des Français sous l'Occupation. Paris, 1961.
SHIRER William L. - Le III^{ème} Reich des origines à la chute. Paris, 1961.
Le Franc : Argus des monnaies françaises. Paris, 2003.
FAYETTE Claude - La Cote des Billets Français du XX^{ème} siècle. Nice, 2002.

UNE SILIQUE DE CONSTANTIN III AU CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION SUR L'ARCHEOLOGIE DU PAYSAGE (CRDAP) D'UZERCHE

Marc PARVERIE

Les responsables du C.R.D.A.P. d'Uzerche¹ ont eu la gentillesse de me confier, il y a de cela quelques mois, l'inventaire précis et l'identification du petit fonds monétaire qui y est conservé : deux gauloises, des romaines impériales, quelques féodales et royales du XI^e au XV^e siècle². Parmi la vingtaine de monnaies romaines, dont certaines sont assez intéressantes³, mon attention s'est plus particulièrement portée sur une petite monnaie d'argent, malheureusement en mauvais état, qui s'est révélée être une silique de l'éphémère empereur Constantin III (407-411), frappée en Arles⁴. Il s'agit là d'une monnaie peu courante et intéressante à plus d'un titre : sur le plan numismatique tout d'abord, car, sans être rarissime, c'est une monnaie que l'on voit peu dans les catalogues de vente⁵, et que l'on a encore moins l'occasion d'avoir en main; sur le plan historique aussi, car elle témoigne d'une période parmi les plus troublées de toute l'histoire de l'empire romain; sur le plan archéologique enfin, car cette rare découverte⁶ permet peut-être d'apporter de nouveaux éclairages sur une époque mal connue de l'histoire uzerchoise.

La monnaie

La silique est une petite monnaie d'argent créée en 358-59 par l'empereur Constance II. Elle est d'abord taillée au 1/144^e de livre, puis au 1/216^e à l'époque qui nous intéresse, soit 1,5 g. L'exemplaire du CRDAP, assez usé notamment au droit, est très fin, mesure 1,5 cm de diamètre et pèse à peine 1 g. Il est malheureusement cassé en 3 morceaux.



X 2

Le droit montre le buste drapé et cuirassé de Constantin III ; il porte un diadème⁷ et ses traits sont assez stylisés. La légende est : *D(ominus) N(oster) CONSTANTINVS P(ius) F(elix) A VG(ustus)* : Notre Maître Constantin, Pieux, Bienheureux, Auguste. On trouve au revers le type habituel - immobilisé depuis 365 - des siliques : Rome casquée assise à gauche sur un trône, tenant un globe surmonté d'une

Victoire en main droite et une haste renversée en main gauche. Ce motif est entouré de la légende VICTORIA AAVGGG. : la Victoire des Augustes, les 3 " G » indiquant 3 empereurs, nous y reviendrons. A l'exergue, la marque d'atelier SMAR, qui se développe en *S(acra) M(oneta) AR(elate)*, est très inhabituelle, et montre la place de plus en plus éminente prise par la cité d'Arles, devenue en 408 capitale impériale. C'est Constantin I^{er} qui prit la décision en 313, après sa victoire sur Maxence, de transférer l'atelier d'Ostie à Arles, ville où il établit sa résidence impériale. C'est en 328 qu'elle reçut le nom de « *Constantina* » (en l'honneur du fils de Constantin, le futur Constantin II, qui y était né 12 ans plus tôt) ; la marque d'atelier sera alors CONST, KONS, CON⁸. En 407, la cité devient capitale du diocèse des 7 provinces et de la Préfecture des Gaules⁹. C'est assez logiquement que Constantin III en fait sa capitale peu après sa prise de pouvoir.

Le contexte historique : l'empire d'Occident face aux invasions

Depuis le partage de 395, l'empire est dirigé par les deux fils de Théodose : Arcadius en Orient et le faible Honorius en Occident. C'est sur l'Occident que s'exerce avec le plus de force la pression des peuples germaniques : depuis 401, les Wisigoths d'Alaric ravagent l'Italie. La lutte menée contre eux par le généralissime d'origine vandale Stilicon¹⁰ dégarnit les frontières du Rhin, de telle sorte que le 31 décembre 406, les Suèves, les Vandales et les Alains franchissent le Rhin gelé et se répandent en Gaule, en suivant tout d'abord l'axe Paris - Orléans - Tours. Le tableau brossé par les auteurs contemporains -en particulier saint Jérôme¹¹- et postérieurs est apocalyptique : villes assiégées, campagnes ravagées, destructions et incendies, massacres, pillages...

Dès 406, se sentant abandonnées par le pouvoir central, les troupes de Bretagne acclament successivement trois empereurs, afin de faire face à l'urgence de la situation : Marc remplacé après quelques semaines de règne par Gratien, à son tour éliminé au bout de quatre mois, et enfin Constantin. Il s'agirait, d'après l'historien hispanique Orose, d'un simple soldat choisi par ses camarades, en raison de son nom censé être de bon augure. Ayant revêtu la pourpre au printemps 407, Constantin III passe en Gaule près de Boulogne, avec probablement une grande partie des troupes romaines de Bretagne, laissant les Bretons organiser par eux-mêmes la défense de leurs côtes contre les pirates saxons. Cet « abandon » de la Bretagne par les Romains est resté célèbre grâce à la légende arthurienne.

Constantin III, rapidement reconnu par l'ensemble de la Préfecture des Gaules, établit sa capitale à Arles en mai 408 et nomme César son fils aîné Constans. Une partie de l'Espagne ayant rejeté son autorité, il envoie son général Géronce y rétablir l'ordre. La révolte menée par des parents de Théodose est rapidement matée et l'Espagne confiée à Constans. Constantin III s'attache alors à sécuriser la frontière du Rhin, en y envoyant des troupes; il semble remporter quelques succès, que ce soit à la suite de combats ou en versant de larges subsides aux barbares. La situation se complique lorsqu'une armée impériale commandée par le général Sarus tente, au nom d'Honorius, de mettre fin à cette usurpation. Mais Constantin III assiégé dans Valence est sauvé par l'intervention de Géronce et Constans. Ce dernier est élevé au rang d'Auguste (co-empereur) et il semble bien alors qu'Honorius, n'ayant guère le choix, reconnaisse l'usurpateur, lui envoie les insignes impériaux et peut-être lui promette le consulat pour 409. Nous avons bien alors trois empereurs en Occident : Honorius, Constantin III et Constans, comme l'indiquent les trois « G » de la légende de notre siliqua.

Les revers subis en 409 par Géronce en Espagne contre les Vandales et les Suèves obligent Constantin III à y envoyer Constans pour le démettre de son commandement. Géronce refuse et nomme son propre empereur, Maxime, avant de passer en Gaule où il tue Constans et assiège Constantin III dans Arles. En 411, le général Constance¹² intervenant pour le compte d'Honorius repousse Géronce en Espagne -où il sera tué lors d'une mutinerie de son armée- et reprend à son compte le siège d'Arles. Constantin III finit par négocier sa reddition avec Constance : pour obtenir la vie sauve, il abdique et se fait ordonner prêtre. Envoyé à Ravenne, il est rapidement

exécuté, avec son deuxième fils Julien, par Honorius, qui ne se sentait manifestement pas tenu par les promesses de son général.

L'Aquitaine du bas Empire, bastion de la « romanisation »

Usurpation, crise politique, invasion, destruction, pillage... Qu'en est-il de notre région en ce début de V^e siècle qui paraît si troublé ? Tout d'abord, il convient de relativiser la présentation traditionnelle par les historiens chrétiens de l'impact de l'invasion de 407 sur l'Aquitaine. Certes, la mutation du cadre urbain de la cité des Lémovices est patente. Limoges est alors un *castrum* de taille réduite probablement ceint de murailles, retiré sur le Puy Saint-Etienne, dominant la coque vide de la cité du haut empire, dont il n'est plus que l'ombre. Il n'est pas mentionné par Ammien Marcellin, à la fin du IV^e siècle, parmi les villes majeures d'Aquitaine, et un siècle plus tard l'évêque Ruricius parlera de sa ville comme d'une « *Urbis humilitas* ». Cependant, toute « humble » qu'elle soit devenue¹³, Limoges reste la capitale du territoire des Lémovices, et rien n'indique que le tissu administratif qu'elle dirige ait été gravement ou durablement endommagé par l'irruption brutale des « barbares ». Bien au contraire, qu'il s'agisse de Limoges ou d'Uzerche, l'archéologie donne de cette époque une toute autre vision. En ce qui concerne Limoges, la recherche de J.-P. Loustaud¹⁴ atteste bien de profondes transformations intervenues au bas - empire : abandon des grands monuments civiques, dans un premier temps dépouillés de leur parure de marbre, transfert du centre urbain vers le Puy Saint-Étienne¹⁵, prise de distance des élites fortunées qui quittent leurs *domus* urbaines pour leurs *villae* rurales¹⁶, et probablement construction d'une muraille¹⁷. Mais ce processus, somme toute assez rapide, a lieu entre 270 et le premier quart du IV^e siècle, soit un siècle avant l'invasion de 407. A Uzerche, les fouilles réalisées en 1983-85 sur le site présumé du *castrum*¹⁸ mettent en évidence deux couches importantes de destructions : à la fin du III^e siècle, de luxueux bâtiments, datant du I^{er} ou du II^e siècle, ont été, semble-t-il, abandonnés ou détruits¹⁹. Et ce n'est vraiment qu'au milieu du VIII^e siècle, soit presque après quatre siècles de manifeste prospérité, que des traces de destructions importantes sont relevées ; ce « sinistre d'une telle ampleur qu'aucune restauration substantielle ne fut perceptible pendant toute la fin du haut Moyen-Âge » est dû à Pépin le Bref qui ravage alors systématiquement l'Aquitaine du duc Waïfre²⁰.

En revanche, l'archéologie ne permet pas de mettre en évidence pour Limoges une quelconque trace de destruction ou d'incendie datant du début du V^e siècle. A Uzerche, on note bien une couche de destruction correspondant à la fin du IV^e siècle²¹, qu'il est tentant de rapprocher de l'invasion de 407, mais il n'y a là aucune certitude, et, en tout état de cause, ces destructions n'ont rien de commun avec la catastrophe du VIII^e siècle et ne semblent pas compromettre durablement le développement du site.

Il faut dès lors bien admettre que par delà les crises politiques et militaires et la lente mutation de la société, les IV^e, V^e et VI^e siècles correspondent à une période de prospérité.

Uzerche en témoigne. Au IV^e siècle, une grande phase de construction d'un bâtiment richement décoré, sur le sommet de l'éperon qui domine la Vézère, s'accompagne de l'importation de luxueux matériaux, notamment des céramiques et des verreries de l'est de la Gaule²². Il s'agit certainement d'un premier lieu de culte chrétien, succédant à un sanctuaire rural païen. Vraisemblablement est-ce l'église mentionnée par une lettre de Rorice²³. Le sanctuaire est agrandi au V^e siècle, et fin V^e - début VI^e siècle, il est doté par l'évêque Rorice de décorations d'un luxe remarquable : colonnes de marbre d'Éauze, tesselles de mosaïques pariétales en verre émaillé polychromes ou recouvertes de feuille d'or. Cette opulence montre à la fois la permanence des grandes voies d'approvisionnement en matériaux de construction de qualité, et la présence d'une aristocratie foncière brillant par son évergétisme ; tout au plus peut-on noter par rapport aux époques précédentes un « transfert du faste monumental de la ville vers la campagne »²⁴.

L'apparition de ce sanctuaire chrétien s'accompagne, peut-être dès le v^e siècle, de l'établissement d'un *castrum*²⁵, c'est-à-dire d'une enceinte fortifiée abritant un centre de décision politique, militaire et religieux, avec de surcroît une fonction de surveillance des grands axes de communication qui se croisent ici : un itinéraire de long parcours protohistorique reliant la Méditerranée à l'Atlantique²⁶, et la voie romaine secondaire reliant Limoges à Cahors²⁷. Idéalement située dans une zone d'habitat rural dense, à mi-chemin des arières du pays arédien, toujours en activité au moins jusqu'au VIII^e siècle, et du grand vignoble de l'Yssandonnais²⁸, Uzerche est peut-être dès cette époque le chef-lieu d'un *pagus*²⁹ de la cité lémovice.

En tout état de cause, la présence dans la couche n° 9, correspondant au début du v^e siècle, d'un mobilier métallique d'origine militaire -notamment une plaque-boucle du type « Kerbschnitt »³⁰- semble indiquer qu'une garnison y était cantonnée. A son propos, les responsables des fouilles se demandent « quel pouvait être le statut de cette troupe ? Régulière ? Et dans cette hypothèse, mobilisée par quelle autorité ? »³¹. La plaque-boucle caractéristique des unités Lètes de la première moitié du v^e siècle plaide en faveur d'une troupe régulière sous autorité impériale. Dès la fin du IV^e siècle en effet, des tribus barbares (Germanes, Sarmates) sont admises dans l'Empire à condition de fournir des recrues pour l'armée romaine. Ces auxiliaires barbares, attestés dans différentes régions de Gaule et dans la plaine du Pô, assurent localement des missions de police et « représentent l'État romain auprès des populations indigènes »³².

Si notre silique n'apporte pas de confirmation décisive, elle permet cependant d'étayer l'hypothèse d'un relais structuré de l'autorité impériale à Uzerche en ce début du v^e siècle. En effet, dans ces campagnes qui semblent utiliser comme numéraire usuel des copies d'antoniniens du III^e siècle³³, une monnaie d'argent émise par le pouvoir impérial doit être considérée avant tout comme une marque de pouvoir et devait probablement servir au paiement des fonctionnaires civils ou militaires.

Ainsi, dans une vitrine du C.R.D.A.P. d'Uzerche, se côtoient discrètement deux modestes témoignages d'une période parmi les moins connues de l'histoire d'Uzerche. Cependant, la présence simultanée de la pièce d'équipement militaire Lète et de la silique de l'éphémère empereur Constantin III contribue à éclairer cette période, présumant notamment la permanence d'un solide tissu administratif, politique et militaire romain dans cette région de la Cité des Lémovices.



- ANTIGNAC J.-L et LOMBARD R., *Uzerche, son archéologie de l'Antiquité au Moyen Âge*, 1986.
 DEMOUGEOT E., Constantin III, empereur d'Arles, dans *L'Empire romain et les barbares d'Occident*, Paris, 1988.
 FERRANDO P., *Les monnaies d'Arles*, 1997.
 DESBORDES J.-M., Un ancien itinéraire entre l'Armorique et la Méditerranée, *Travaux d'Archéologie Limousine*, t. 3, 1983, p. 15-22.
 LOUSTAUD J.-P., *Limoges antique*, suppl. 5 à la revue *Travaux d'Archéologie Limousine*, 2000.
 ROUCHE M., *L'Aquitaine des Wisigoths aux Arabes*, EHESS, Paris, 1979.
 RICHARDOT P., *La fin de l'armée romaine (284-476)*, Economica, Paris, 2001.
Uzerche, ville d'art en Limousin, suppl. 4 à *Travaux d'Archéologie Limousine*, Limoges, 1997.

1 - Centre Régional de Documentation sur l'Archéologie du Paysage, 14, rue de la Justice 19140 Uzerche. L'exposition permanente est ouverte au public pendant l'été, et sur rendez-vous toute l'année, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Merci à Denise SAULIERE et Corinne MICHEL pour leur confiance.

2 - Pour les monnaies féodales et surtout royales, l'aide de MM. les président et trésorier de la Société Numismatique du Limousin a été déterminante.

3 - Notamment un très bel as de Nîmes contremarqué (lettre «D» ?), de beaux sesterces de Marc Aurèle et Faustine la jeune.

- 4 - COHEN 7 ; RIC 1538. Cette monnaie provient de fouilles proches de l'église Notre Dame de Bécharie. ANTIGNAC J.-L. et LOMBARD R., BSSHAC 110, 1988, pp.13 à 33.
- 5 - Vente ELSEN n° 71 des 20 et 21 septembre 2002 : mise à prix 750 E (en état « presque superbe »).
- 6 - *Corpus des trésors monétaires antiques de la France*. S.F.N., Paris, 1982-1997. On ne relève pour cette époque que l'ensemble de 200 siliques d'Honorius découvert dans les murs de l'amphithéâtre de Limoges.
- 7 - Le diadème remplace les lauriers depuis l'époque de Constantin.
- 8 - Entre 328 et 340, puis entre 353 et 383 ; mais entre 340 et 353, on en revient à AR ou ARL.
- 9 - Après la réorganisation administrative de Dioclétien à la fin du III^e siècle, la Préfecture des Gaules est composée de 4 diocèses : Hispanies, Gaules, Bretagnes, 7 provinces. Ce dernier se compose des provinces de Novempopulanie, Aquitaine I et II (dont fait partie la cité des Lémovices), Narbonnaise I et II, Viennoise et Alpes Maritimes.
- 10 - L'exécution de Stilicon en 408 par l'entourage d'Honorius ouvrira à Alaric la route de Rome, pillée en 410.
- 11 - Saint Jérôme, *Lettres*, CXXIII-15, *Belles lettres*, 1961. « (...) les provinces d'Aquitaine, de Novempopulanie, la Lyonnaise et la Narbonnaise, à part quelques villes, sont dévastées; ces villes mêmes, la guerre au dehors, à l'intérieur la famine, les dépeuplent ».
- 12 - Le futur Constance III, empereur en 421, mari de Galla Placidia et père de Valentinien III (425-455).
- 13 - En admettant que la formule de Rorice ne soit pas une simple formule de style...
- 14 - LOUSTAUD J.-P., 2000.
- 15 - *Ibid.*, p. 366-370.
- 16 - *Ibid.*, p.247.
- 17 - En l'absence de sources et de découvertes archéologiques, l'emplacement et la date d'édification de l'enceinte du *castrum* font toujours débat. Voir *Ibid.*, p. 371-380.
- 18 - ANTIGNAC J.-L. et LOMBARD R., 1986.
- 19 - *Ibid.*, p. 23.
- 20 - Campagnes de 763 et 767. *Ibid.*, p.67. Toute la cité des Lémovices est alors ravagée et pillée. ROUCHE M., 1979, p. 123.
- 21 - ANTIGNAC J.-L. et LOMBARD R., 1986, p. 23-25 et 66.
- 22 - On retrouve un mobilier semblable et de même origine dans la villa de Brachaud : LOUSTAUD J.-P., 2000, p. 247.
- 23 - Lettres de Rorice, tome II, lettre 19, dans *Monumenta Germaniae Historica*, VIII, 1887. Cette lettre datant de la fin du V^e siècle mentionne un certain Boxon qui se réfugie *ad ecclesiam Userca*. C'est la première mention historique d'Uzerche.
- 24 - ANTIGNAC J.-L. et LOMBARD R., 1986, p. 23-25 et 66.
- 25 - Le *castrum* est attesté au VII^e siècle par la frappe de tiers de sous d'or (*tremisses*) à la légende *USERCA CAS(trum)*.
- 26 - Le site est occupé depuis l'âge du Bronze, occupation probablement étroitement liée à la présence de ce grand axe commercial. DESBORDES J.-M., 1983, p. 15 sqr.
- 27 - Cette voie ne figure ni sur la Table de Peutinger, ni sur l'Itinéraire d'Antonin.
- 28 - Ce vignoble deviendra entre le VI^e et le VIII^e siècles l'un des vignobles majeurs d'Aquitaine, principal fournisseur de nombreux établissements monastiques et épiscopaux.
- 29 - L'existence d'un *pagus Usercensis* n'est manifeste qu'à l'époque carolingienne.
- 30 - ANTIGNAC J.-L. et LOMBARD R., 1986, p. 35.
- 31 - *Ibid.*, p.65.
- 32 - RICHARDOT Ph., 2001, p. 180.
- 33 - ANTIGNAC J.-L. et LOMBARD R., 1986, p. 23: « les monnaies encore en circulation reproduisaient seulement celles de Tétricus, confirmant ainsi la valeur fiduciaire persistante à une date tardive de coins frappés sous l'empire. »



III. 1



III. 2



III. 3



III. 4



III. 5



III. 6



III. 7



III. 8



Détail 8



III. 9



Détail 9



III. 10



Détail 10



III. 11



Détail 11



III. 12



III. 13

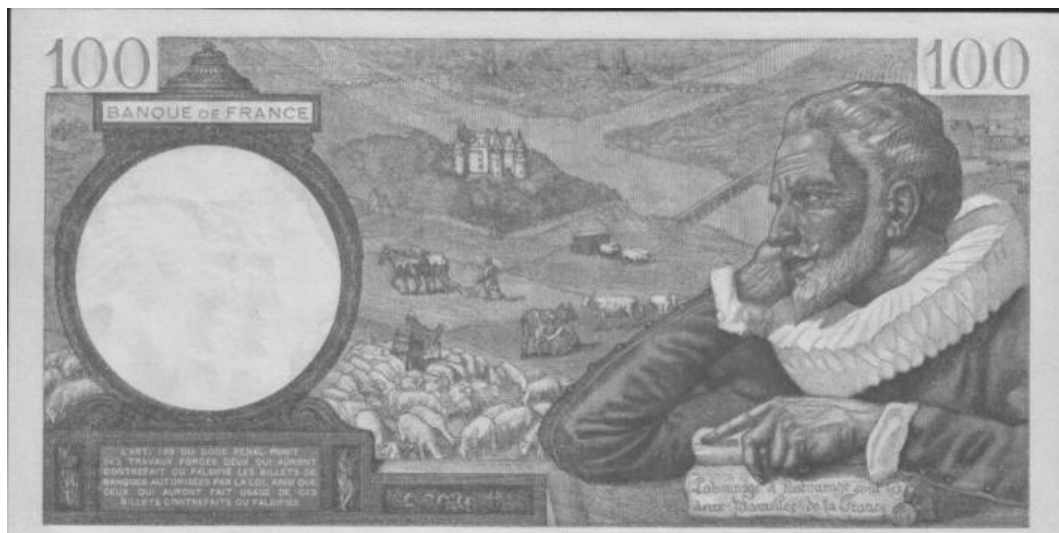


III. 14 (X 1,5)



"Labourage & pastourages sont les deux mamelles de la France"

III. 15



"A cœurs vaillans riens impossible"

III. 16 (X 0,8)

VIE DE LA SOCIÉTÉ

Claude FRUGIER

23^{ème} BOURSE-EXPOSITION

Le dimanche 3 octobre 2004 s'est tenue notre 23^{ème} bourse exposition numismatique salles Blanqui, rue J.P. Timbaud à Limoges.

Au travers de présentations de monnaies, des grecques à l'euro, en passant par les romaines, gauloises, royales, révolutionnaires, modernes, 2500 ans de monnayage étaient présentés aux très nombreux visiteurs. Ces monnaies étaient montrées dans leur contexte historique et accompagnées de panneaux explicatifs.

Une vitrine était consacrée au début de la première guerre mondiale et une autre au 60^{ème} anniversaire de la libération de la France en 1944.

La douzaine de marchands professionnels présente proposait à la vente un vaste choix de monnaies, billets, documentation et matériel. Variété et qualité étaient au rendez-vous, et ce pour tous les budgets.

Rendez-vous le dimanche 2 octobre 2005 pour une 24^{ème} bourse.

3^{ème} FORUM DE L'HISTOIRE DU LIMOUSIN

Prenant place dans l'opération "Lire en fête", le troisième forum de l'histoire du Limousin s'est déroulé dans le hall des archives départementales de la Haute-Vienne le vendredi 15 octobre 2004 de 9 h. à 18 h.

Comme précédemment, nous y étions conviés, en compagnie d'une vingtaine d'autres associations œuvrant dans le domaine de la recherche en histoire locale et publiant le résultat de leurs travaux. Par l'intermédiaire de quelques monnaies, billets et médailles ainsi que de l'ensemble de nos publications, le nombreux public présent a pu faire connaissance avec la numismatique en général et notre association en particulier.

Au programme de cette journée figurait également une visite des Archives Départementales ainsi que trois conférences sur le thème de l'histoire du Limousin.

NOUVELLE PUBLICATION

A l'occasion de la 23^{ème} bourse-exposition, une nouvelle publication a vu le jour sous la forme d'un hors-série référence de 40 pages intitulé : Les billets de confiance de la Haute-Vienne et la crise de la petite monnaie en 1790-1793, par François LHERMITE – Société Numismatique du Limousin.

Cette étude tente de préciser les émissions de billets de nécessité, habituellement appelés « Billets de Confiance », émis dans le département de la Haute-Vienne en 1791 et 1792. Elle évoque les causes de la raréfaction de la petite monnaie, survenue dans toute la France à partir de 1790. Elle montre les moyens utilisés pour lutter contre cette pénurie : d'abord par l'augmentation des frappes de monnaies de cuivre, par la monnaie de Limoges, avec utilisation du métal de cloche ; puis par la création, à Limoges, d'une éphémère caisse privée émettant des bons de monnaie. Après un rappel des lois ayant permis la création de billets de confiance municipaux, puis de celles qui les ont retirés de la circulation, elle recense les différentes émissions des 18 communes du département ayant émis de tels billets, en s'efforçant, dans la mesure où les archives ont été conservées, de donner les chiffres de chaque émission, la numérotation et les couleurs des billets, leurs signataires, les imprimeurs et les quantités de billets non rentrés. Un essai de synthèse termine ce travail qui devrait contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire monétaire locale à l'époque révolutionnaire.

SORTIE ANNUELLE

C'est par la belle journée du dimanche 13 juin que nous avons rendez-vous à 11h au musée Gay-Lussac à Saint-Léonard de Noblat pour débiter notre sortie annuelle.

Après l'accueil par l'un des membres de la "Société des Amis du Musée Gay-Lussac" qui nous retrace la chronologie et les faits marquants de la vie du grand savant, la visite se déroule librement dans les deux salles qui rassemblent des objets, instruments et livres ayant appartenu à Gay-Lussac. En outre, des reproductions de documents, photographies etc. viennent illustrer la vie du savant.

La 1^{ère} salle nous permet de suivre la famille, la formation, la carrière de Gay-Lussac. Dans la seconde salle, plus particulièrement dédiée au travail du grand scientifique, nous découvrons la reconstitution d'un laboratoire de chimiste du XIX^{ème} siècle ainsi que la présentation des travaux des recherches qu'il menât tout au long de sa vie. De nombreux documents et instruments sont présentés. Bien entendu ses travaux sur le titrage de l'argent par voie humide (voir communication page 12) sont présentés et très bien documentés.

Une sortie sans un bon festin, vous n'y pensez pas, et nous nous dirigeons tous à quelques pas de là au restaurant "le Gay-Lussac". Un très bon accueil, un repas excellent raisonnablement arrosé par un Bordeaux, un petit "noir" et nous voici partis à quelques kilomètres de Saint-Léonard pour notre troisième rendez-vous : le "Moulin du Got"

Après avoir pris connaissance de l'histoire de ce moulin vieux de plusieurs siècles, réhabilité et remis en activité, nous assistons enfin à la fabrication du papier. Cuves de macération, meules pour écraser la paille, pile hollandaise, pâte à papier, machine à papier en continu, le processus et les étapes de fabrication du papier nous sont décrits.

Notre groupe se dirige ensuite vers l'atelier d'impression, équipé d'anciennes presses typographiques et lithographique. Ici, point d'informatique, mais une composition à l'ancienne par l'utilisation de la typographie et d'une linotype.

Voilà notre visite terminée, il nous reste à faire un petit tour par la boutique avant de nous séparer après une journée très cordiale et riche en connaissances.

LISTE DE MONNAIES RARES FRAPPEES A LIMOGES VUES EN 2004

Cette rubrique recense une partie des monnaies limousines vendues au cours de l'année écoulée ou bien aperçues dans des collections particulières. Bien entendu cette liste est loin d'être exhaustive, et n'apparaissent que les monnaies qui nous ont paru représentatives, rares ou curieuses.

En plus des estimations, nous indiquons, quand nous le connaissons, le prix réalisé.

V.E. = Vente aux enchères, V.S.O. = Vente sur offres.

MONNAIES ROYALES**CHARLES VI**

- Gros dit "florette", 8^{ème} émission, 20 mai 1420, V.S.O. Monnaies XIII, N° 973 à 131 €

HENRI III

- Quart de franc, 1579, collection particulière
- Quart d'écu, 1587 collection particulière

HENRI IV

- Quart de franc au col plat, 1598, collection particulière

LOUIS XIV

- Louis d'or aux 4 L, réformation, 1694, Internet
- Demi-écu au buste juvénile, 1660, collection particulière
- 4 sols aux 2 L couronnés, réformation, 1695, collection particulière

LOUIS XV

- Vingtième d'écu aux branches d'olivier, 1731, Collection particulière

TABLE DES MATIÈRES DES TOMES I A XII

Titre	Auteur	Tome
Anecdotes numismatiques de la Grande Guerre	F. Debiard	V
Apport de la Renaissance à la numismatique (L')	L. Roy	V
Aristote et l'origine de la monnaie	J. Grosogeat	IV
Aspects insolites de l'or antique	J. Grosogeat	VII
Atelier provisoire de Clermont-Ferrand (L')	J. Vigouroux	I
Atelier monétaire de Blond (L')	L. Bertrand	IV
Atelier monétaire de Limoges : Additif	Société Numismatique du Limousin	VIII-IX
Autour d'une monnaie de Crotone	R. Chatrias	VI
Bardonnaud : balanciers de Limoges (Les)	G. Clément	VIII
Bardonnaud : maîtres balanciers à Limoges (Les)	G. Clément	V
Billets de la Chambre de Commerce de Limoges	J.-R. Baruche	I-II
Billets de la République d'Ukraine	R. Démary	I
Billets de l'Union de Limoges (Les)	J. Vigouroux	XI
Calendriers de la Révolution Française (Les)	F. Lhermite	VII
Cercle de l'Union (Le)	F. Debiard	VIII
Changeurs (Les)	G. Clément	IX
Chèques infalsifiables (Des)	R. Démary	IV
Chiffres de frappe de la Monnaie de Limoges de 1709 à 1715	J. Vigouroux	IX
Circulation de fausses monnaies en Limousin et Périgord	C. Frugier-J. Vigouroux	X
Circulation interdite	J. Vigouroux	III
Conte de Noël numismatique	P.-Y. Lathoumétique	II
Coquillages monnaies (Les)	F. Lhermite	I
Dates de début d'année de 1400 à 1565	J. Vigouroux	VII
Déboires du 2 sols de billon (Les)	J. Vigouroux	IV
Découverte gallo-romaine à Limoges	J. Rougier	III
Demi-écu au buste juvénile de Limoges	J. Vigouroux	XII
Dépréciation du franc (La)	R. Fredon	III
Différent de Jehan Dubois, Maître de la Monnaie (Un)	J. Vigouroux	IX
Différents de maîtres particuliers de l'atelier de Limoges sous le règne de Charles VII (Les)	J. Tixier	XII
Difficultés financières de la ville de Limoges en 1870-71 (Les)	F. Lhermite	XI
Ecu à la couronne au double différent d'atelier (Un)	J. Tixier	X
Entrée des troupes allemandes à Paris (L')	F. Debiard	V
Epreuve au marteau (L')	J. Vigouroux	III
Evolution du style des monnaies grecques	J.-M. Lafont	III
Exécution capitale à Limoges	J. Vigouroux	VI
Faillite de Law (La)	J.-M. Prevost	II
Faux monnayage (Le)	C. Delage	III

Titre	Auteur	Tome
Frappe de monnaies de cuivre à Marseille au cours du Second Empire	F. Arbez	XI
Gay-Lussac et la monnaie	C. Frugier	XII
Graveur facétieux à Niederlahnstein (Un)	F. Debiard	V
Héraldisme et numismatique	F. Debiard	II
Histoire de l'or	J. Grosogeat	V
Hôpital des blessés allemands du Mas Eloi (L')	F. Debiard	V
Invention de la monnaie (L')	F. Lhermite	II
Jetons de tramways électriques de Limoges (Les)	C. Frugier-F. Lhermite-J. Vigouroux	IX
Jetons de tramways électriques de Limoges (Les)	C. Frugier-F. Lhermite-J. Vigouroux	X
Journées du Limousin – 21-22 mai 1916 (Les)	F. Lhermite	XI
Journées du Limousin (Les) (Complément)	F. Lhermite	XII
Légende fautive et erreur de point secret sur un blanc aux lis accotés attribuable à Limoges ou La Rochelle	C. Frugier	XI
Liste de monnaies rares frappées à Limoges vues en 2003	Société Numismatique du Limousin	XI
Métaux à mémoire (Les)	F. Debiard	I
Métier attractif : graveur (Un)	G. Brun	III
Monnaies à la mèche longue frappées à Limoges	J. Vigouroux	VIII-X
Monnaies d'or antiques (Les)	R. Fredon	II
Monnaies de la République Romaine (Les)	F. Lhermite	III
Monnaies du Périgord (Les)	C. Boisseuil	IX
Monnaies grecques (Les)	F. Lhermite	II
Monnaies médiévales (Les)	C. Frugier	VIII
Monnayage de la Sicile normande à l'époque du troubadour uzerchois Gaucelm Faidit (Le)	M. Parverie	XI
Naufrage du Lusitania (Le)	F. Debiard	VI
Nettoyage des monnaies (Le)	R. Fredon	I
Non respect des ordonnances de François I ^{er} à Louis XIV	G. Clément	VI
Notre unité monétaire et l'Europe	R. Fredon	VI
Or et le système monétaire international (L')	R. Chatrias	V
Petit historique du monnayage de Limoges	J. Vigouroux	IV
Pièce porte chance (Ma)	R. Chatrias	IX
Pièces d'argent du type Hercule (Les)	R. Fredon	IV
Pièces et les billets de banque sous l'Etat Français (Les)	J.-C. Nouger	XII
Poids monétaires et changeurs au Moyen-Age (Les)	G. Clément	IV
Poids original de la Covr des Monoyes	G. Clément	VII
Privilèges des monnayeurs de la Monnaie de Limoges	J. Vigouroux	VII
Problème de menue monnaie	J. Vigouroux	III
Production de l'atelier de Limoges entre 1401 et 1429	C. Frugier-J. Vigouroux	X
Propos ordinaires : L'or	F. Debiard	II
Rançon de Richard Cœur de Lion (La)	C. Frugier	IX
Réouverture de l'atelier de Limoges en 1559	J. Vigouroux	VI
Réponse à un lecteur	F. Lhermite	III
Sadi Carnot et la numismatique limousine	M. Boutet	VIII
Silique de Constantin III au Centre Régional de Documentation sur l'Archéologie du Paysage (CRDAP) d'Uzerche (Une)	M. Parverie	XII
Statuts de la corporation des balanciers de Limoges	G. Clément	IV
Succession pour un office de changeur	G. Clément	X
Surfrappes suédoises	F. Lhermite	XI
Survol numismatique du règne de François I ^{er}	J. Vigouroux	II
Survol numismatique du règne de Henri II	J. Vigouroux	II
Union de Limoges (L')	F. Debiard	I
Union Latine (L')	F. Lhermite	VI
Variété en bronze frappé au type et au module du statère Lémovice "à la grue" (Une)	J. Tixier	XII
Vente de l'Hôtel de la Monnaie de Limoges	J. Vigouroux	XI
Ventes de monnaies limousines en 1999	Société Numismatique du Limousin	VII
Ventes de monnaies limousines en 2000	Société Numismatique du Limousin	VIII
Ventes de monnaies limousines en 2001	Société Numismatique du Limousin	IX
Ventes de monnaies limousines en 2002	Société Numismatique du Limousin	X
Vicomtes de Limoges de la Maison de Bretagne (Les)	C. Frugier	V
Visite de la monnaie de Limoges par le duc d'Angoulême	J. Vigouroux	VII
Vol de deniers emboîtés	J. Vigouroux	V

COMMENT ADHERER A LA SOCIETE NUMISMATIQUE DU LIMOUSIN

La Société Numismatique du Limousin fondée en 1972 par Georges Frugier (J.O. du 8 avril 1972) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Elle s'est donnée pour but de faciliter par des réunions, des colloques et des publications, les recherches historiques et archéologiques et les études économiques, artistiques et techniques concernant les monnaies et les médailles.

Ses membres se réunissent chaque premier dimanche du mois de 9h00 à 12h00 dans les salons du Cercle de l'Union & Turgot. Les réunions se déroulent en deux parties, la première est réservée aux activités de l'association : informations diverses, mise au point de manifestations, projets... La seconde est consacrée aux communications, études, projections ou discussions sur des sujets numismatiques variés. Chaque séance se termine par une bourse d'échange.

En devenant membre de la Société Numismatique du Limousin (il suffit pour cela de s'acquitter du montant de sa cotisation annuelle, voir bulletin d'adhésion ci-après), vous bénéficierez de conseils, de l'accès à la bibliothèque, de commandes groupées, de remises auprès de certains professionnels et de l'expérience des "anciens", le tout dans une ambiance fort sympathique.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous ou rendez-nous visite lors d'une prochaine réunion où un chaleureux accueil vous sera réservé.

Calendrier des réunions pour 2005-2006

6 mars 2005	3 avril 2005	8 mai 2005	5 juin 2005
3 juillet 2005	5 septembre 2005	25 septembre 2005	6 novembre 2005
4 décembre 2005	8 janvier 2006	5 février 2006 (assemblée générale)	

SOCIETE NUMISMATIQUE du LIMOUSIN

Cercle de l'Union & Turgot
1, Boulevard de Fleurus
87000 LIMOGES
☎ 05-55-34-12-54

BULLETIN D'ADHESION

A compléter et à retourner accompagné de son règlement au siège social de l'association.

M^{me} M^{lle} M. Association

Nom : Prénom :
Ou raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

N° tél. : Date de naissance :

Thème(s) d'intérêt ou de collection :

<input type="checkbox"/> Antique	<input type="checkbox"/> Etrangère	<input type="checkbox"/> Grecque	<input type="checkbox"/> Billet
<input type="checkbox"/> Romaine	<input type="checkbox"/> Médaille	<input type="checkbox"/> Gauloise	<input type="checkbox"/> Jeton
<input type="checkbox"/> Féodale	<input type="checkbox"/> Décoration	<input type="checkbox"/> Royale	<input type="checkbox"/> Paramonétaire
<input type="checkbox"/> Moderne	<input type="checkbox"/> Métrologie	<input type="checkbox"/> Contemporaine	<input type="checkbox"/> Autre

Je désire adhérer à la Société Numismatique du Limousin pour l'année 2005 et je règle ma cotisation d'un montant de 25 euros.

A le

Signature

SOCIETE NUMISMATIQUE du LIMOUSIN

Cercle de l'Union & Turgot

1, Boulevard de Fleurus

87000 LIMOGES

☎ 05-55-34-12-54